

RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS - EXERCICE 2021

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2021 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet www.grandreims.fr

1	La collectivité, ses compétences	P5
	1.1 Le territoire	
	1.2 Les compétences	
2	Les temps forts de l'année 2021	P6
	2.1 Les principales actions	
	2.2 Les chiffres clés de 2021	
3	La prévention des déchets – actions de communication	P13
	3.1 Réduction des déchets	
	3.2 Actions de prévention- communication	
	3.3 Les ambassadeurs zéro déchet	
4	La collecte	P19
	4.1 Organisation de la collecte	
	4.2 Informations complémentaires sur la collecte	
5	La valorisation – traitement	P28
	5.1 Modes de valorisation des déchets	
	5.2 La compétence traitement	
	5.3 Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement	
6	Les flux et tonnages annuels	P34
	6.1 Composition des déchets collectés	
	6.2 Les déchetteries	
7	Les coûts – le financement	P43
	7.1 Le compte administratif 2021	
	7.2 La matrice des coûts (SINOE)	
8	Perspectives pour l'année 2022	P51



EDITO

L'année 2021 a bien sûr été moins atypique que l'année 2020 mais elle a quand même été marquée par les différentes périodes de restriction liées au COVID et aussi le retour à la « vie normale » après la fin de ses mêmes restrictions. Ces périodes ont eu un impact visible fort sur la gestion des déchets avec notamment le redémarrage de l'économie qui se caractérise par une augmentation importante de notre production de déchet.

Nos organisations et nos agents ont continué à s'adapter quasiment quotidiennement pour assurer ce service public essentiel et leur engagement a été sans faille sur le terrain (déclaration de cas positif, cas contact, période d'isolement,...).

Pour rappel, la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" est organisée autour des territoires collectés en régie (ruraux essentiellement) et par prestataires (urbains). La compétence traitement a été transférée partiellement au SYVALOM pour les territoires Est et Ouest ruraux.

Le taux de TEOM unique appliqué sur l'ensemble du territoire pour concrétiser la création de cette nouvelle entité, a été pour 2021 de 9%.

Malgré cette année particulière, la Direction des Déchets a réalisé et/ou poursuivis des actions fortes et structurantes pour nos organisations futures et le service aux habitants pour les prochaines années :

- Démarrage au 01 octobre 2021 du marché de collecte des ordures ménagères et déchets recyclables sur le territoire Centre en groupement de commande avec la propreté urbaine de la Ville de Reims.
- Lancement d'une démarche d'enquête et de conteneurisation en bacs de tri sélectif sur les 67 communes de l'Ouest du territoire (soit 17 000 foyers) à partir du mois de juin 2021 pour une durée de 12 mois.
- Acceptation définitive de notre dossier de candidature en Février 2021 par CITEO. Cela a lancé officiellement le Grand Reims dans la mise en œuvre des extensions des consignes de tri au 1 janvier 2023 avec notamment d'importants travaux de modernisation de notre centre de tri (estimation à 17M€HT).
- Dans le cadre de l'appel à projet ADEME sur la gestion des bio-déchets auquel le Grand Reims avait été retenu, nous avons lancé en décembre 2021 la phase d'expérimentations de collecte des biodéchets en point d'apport volontaire sur 4 secteurs.
- Vote d'un règlement de collecte applicable sur l'ensemble du territoire en Avril 2021. Ce document a été travaillé avec les élus du Conseil d'Orientation Déchet.
- Travail important sur la réorganisation des tournées de collecte sur le territoire régie avec les agents afin de tenir compte de l'évolution du temps de travail des fonctionnaires. Cette réorganisation, effective au 01 janvier 2022, impactera environ 30% des foyers en ordures ménagères et 50% en tri sélectif.
- Poursuite du travail en 2021 sur un schéma directeur des déchetteries.
- Poursuite des travaux de réhabilitation des déchetteries notamment sur Sillery (réouverture 25/01/2021), Witry Les Reims (Mars 2021) et Saint Brice Courcelles (réouverture prévue en 2022).
- Signée en 2010, et arrivant à échéance au 31 décembre 2021, la convention tripartite d'implantation des conteneurs enterrés pour la collecte des ordures

ménagères, du tri et du verre a été renouvelée en 2021.

- Dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), lancement de l'action familles zéro déchet et des défis zéro déchet.

Concernant la quantité de déchets, nous avons collecté en 2021 près de 149 264 tonnes de déchets. C'est une très importante augmentation qui n'a jamais été constatée par rapport à 2020 de plus de 7% (soit plus de 10 000 tonnes de déchets en plus !).

Si nous nous comparons à l'année 2019 (année de référence avant COVID), l'augmentation reste de plus de 5000 tonnes de déchets collectés en plus (soit +3,7%).

L'origine de cette augmentation se retrouve essentiellement au niveau des ordures ménagères (+1266 tonnes / 2020), le tri sélectif (+756 tonnes / 2020) et sur les déchetteries (+8100 tonnes / 2020). L'augmentation des ordures ménagères et du tri laisse-t-à penser au redémarrage de notre économie et de la consommation des ménages (+7,4% d'augmentation des dépenses de consommation des ménages en 2021, source INSEE). Par contre, par rapport à 2019, nous constatons une stabilité du tonnage de tri, avec une augmentation des ordures ménagères qui montrent un désintérêt des habitants par rapport au geste de tri.

Concernant l'augmentation des apports en déchetteries, celle-ci se concentre sur les déchets verts, les gravats avec les plâtres, et les encombrants. Cet accroissement de l'activité des déchetteries en 2021 est supérieur aussi à celle de l'année 2019 de référence. Plusieurs de nos sites sont victimes de leur succès et de l'engouement de la population que l'on peut expliquer par la reprise économique mais aussi par le développement des activités de bricolages (+10,2% du chiffre d'affaire des magasins de bricolage en 2021).

Par ailleurs, 823 professionnels ont fréquenté nos déchetteries lors de 3 173 passages pour un volume de 4 121 m3.

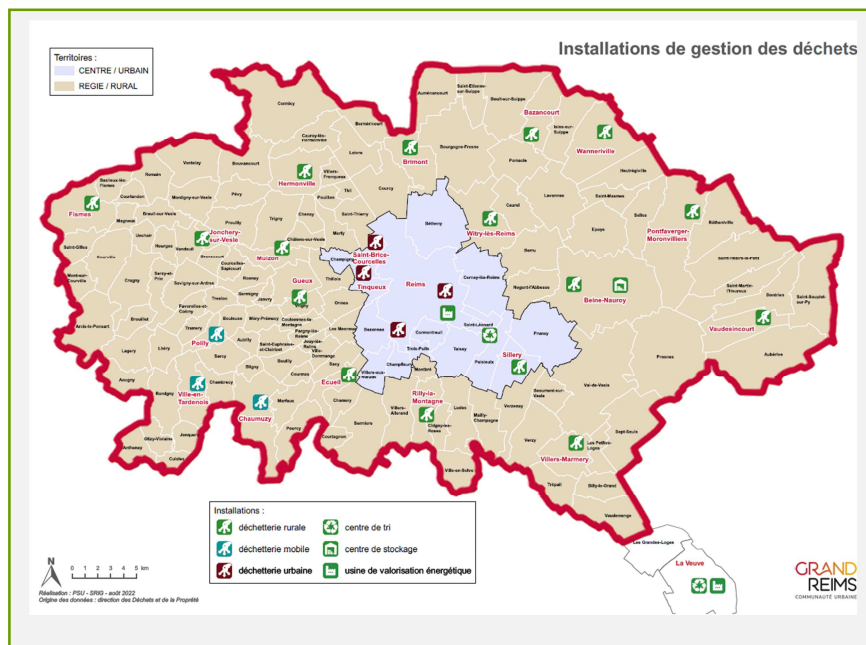
Sur l'ensemble du territoire, nous restons avec 505 kg/an/hab. sur des résultats inférieurs à la moyenne nationale pour un habitat de type urbain équivalent (555 kg/an/hab. selon les données SINOE/ADEME 2019) :

- ordures ménagères : 248 kg/an/hab. (moyenne Urbaine ADEME 2019 : 265 kg/an/hab.),
- tri sélectif : 55 kg/an/hab. (moyenne urbaine ADEME 2019: 49 kg/an/hab.),
- verre : 35 kg/an/hab. (moyenne urbaine ADEME 2019 : 27 kg/an/hab.),
- déchetteries avec gravats : 166 kg/an/hab. (moyenne SINOE 19 urbain : 183 kg/an/hab.),
- déchetteries hors gravats : 128 kg/an/hab. (moyenne urbaine ADEME 2019: 133 kg/an/hab.).

Sur la base du compte administratif 2021, en tenant compte de l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement (hors TEOM), le coût global de fonctionnement a été 28,9 M€ TTC.

1- La collectivité, ses compétences

1.1 Le territoire



Chiffres clés du territoire

143 communes

295 926 habitants (INSEE, DGF)

2 territoires déchets :

- Régie / Rural
- Centre / Urbain

151 927 logements

Croissance démographique stable par rapport à 2020 (+912 habitants)

Habitat de type URBAIN

57% habitat collectif



43% habitat individuel

Source INSEE

La Communauté urbaine du Grand Reims a été créée le 1^{er} janvier 2017. La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » est organisée en 2021 autour de deux territoires, Centre à l'habitat urbain et Régie à l'habitat rural au sein d'une même direction.

1.2 Les compétences

Les missions du Grand Reims en termes de prévention et gestion des déchets sont principalement :

- ▶ Politique de prévention des déchets,
- ▶ Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) et collectes sélectives (CS) des déchets recyclables sur les 143 communes,
- ▶ La compétence traitement OMr et CS de 127 communes du territoire en régie (rural) est transférée au SYVALOM (site départemental LA VEUVE, 51),
- ▶ Traitement-valorisation des déchets OMr et CS pour le territoire déchets Centre,
- ▶ Gestion des 21 déchetteries,
- ▶ Collecte des encombrants sur rendez-vous,
- ▶ Gestion de la pré-collecte (bacs, sacs, points d'apport volontaire),
- ▶ Gestion de l'animation et de la communication.

2- Les temps forts de l'année 2021

2.1 Les principales actions

Entachée par une période de confinement d'un mois courant avril, l'année 2021 a permis, contrairement à la précédente de retrouver un mode de fonctionnement plus conforme des services proposés à l'habitant et de mener à bien de nombreuses actions essentielles au développement et à l'optimisation du service public de gestion des déchets du Grand Reims.

- Démarrage au 01 octobre 2021 du **marché de collecte des ordures ménagères et déchets recyclables sur le territoire Centre en groupement de commande avec la propreté urbaine de la Ville de Reims**. Ce marché revêt un axe environnemental fort, notamment par le mode de combustion des camions de collecte SUEZ RV REIMS au Gaz Naturel de Ville (GNV) et une optimisation en temps et en kilomètres parcourus des différentes tournées. Les jours de collectes restant inchangés, seuls les horaires de passages ont été modifiés. Toutefois, la structuration des tournées de collectes s'est avérée compliquée et chronophage malgré une phase préparatoire consistante, générant quelques incompréhensions chez les usagers. Les agents du service « prestataires de collecte » du Grand Reims ont été très largement mobilisés à cette occasion. Une communication soutenue et adaptée a été dispensée pour mieux appréhender ces changements.

Ce nouveau marché met un terme à la collecte en porte à porte du verre des particuliers de la commune de Bezannes. Cette modification a été étudiée et mise en place en liaison avec la municipalité. Des conteneurs à verre aériens ont été ajoutés pour permettre aux usagers de déposer leurs verres à proximité.

- Faisant suite à l'appel à projet de l'ADEME, GEBIODEC, lancement le 1 décembre 2021 de l'expérimentation sur une période de 12 à 18 mois de la **collecte des bio-déchets en apport volontaire** sur 4 secteurs cibles, trois sur la Ville de Reims, un sur Bétheny, avec 28 points de collecte. A terme, ce dispositif pourrait être étendu sur les 6 communes les plus urbaines du Grand Reims. Ce nouveau service proposé à l'habitant a fait l'objet d'une concertation des résidents des secteurs concernés pour acceptation, ainsi que d'une communication en amont et après la mise en service des mobiliers.



- 36 **composteurs partagés** ont été mis en place sur l'année 2021, portant leur nombre à 267. Ils sont principalement installés en pied d'immeubles, établissements scolaires, dans les quartiers ou en gestion autonome en établissements. Par ailleurs, le Grand Reims a fourni 7030 **composteurs individuels** sur l'ensemble de son territoire, dont 567 sur l'année 2021.



- L'année 2021 a fait l'objet d'un travail de **réorganisation des tournées de collecte sur le territoire régie** afin d'intégrer notamment l'évolution du temps de travail des fonctionnaires. Cette réorganisation, effective au 01 janvier 2022 impactera environ 30% des foyers en ordures ménagères et 50% en tri sélectif. Ce travail a permis d'harmoniser les temps de tournées des équipages, harmoniser les tonnages collectés par tournées, uniformiser à deux passages hebdomadaires (1 en ordures ménagères et 1 en tri sélectif) sur chaque commune et résorber une partie des points de sécurité inhérent à la recommandation R437 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés. Ces modifications ont été accompagnées d'une forte communication via le calendrier de collecte distribué au dernier trimestre 2021, et d'envoi aux communes d'articles d'informations.

MÉMO JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS

JONQUERY

A partir du 1^{er} janvier 2022, les jours de collecte de vos déchets sont les suivants :

- Ordures ménagères : **Mercredi**
- Déchets recyclables : **Vendredi**

Les conteneurs sont à sortir la veille de la collecte, à partir de 18 h. Ils doivent être rentrés dès que possible après le passage du camion-benne, et au plus tard en fin d'après-midi du jour de collecte.

Informations : 02 26 02 90 90 / www.grandreims.fr

GRAND REIMS COMMUNAUTÉ UR

INFO PRATIQUES

Le verre est à déposer nos conteneurs à verre entre 7h et 22h. Les points de collecte des bouteilles sont également à votre disposition. Pour connaître les points de collecte bouteilles et verre les plus proches : grandreims.fr

Participez à des séminaires zero déchet, campagne et entre au Recycl'Lab. Le programme est disponible sur grandreims.fr

Ensemble, mettez grand dans certaines déchetteries : en leur déposant vos déchets, vous aidez au réemploi.

CALENDRIER DE COLLECTE 2022

JANVIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAI	DIM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAI	DIM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MARS

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAI	DIM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAI	DIM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

MAI

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAI	DIM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUN

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAI	DIM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUILLET

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAI	DIM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Bac et sac à sortir la veille au soir

- collecte des ordures ménagères
- collecte des déchets recyclables

Prévisions d'Évacuation, référez-vous à la lettre pour connaître la destination. T = Tri sélectif, R = Sans Bouteilles/Canettes, E = Bouteilles/Empaquetage, C = Bouteilles/Cristal, S = Sables et F = Fumées.

- Les 67 communes de l'Ouest du territoire, soit 17 000 foyers ont fait l'objet d'une **conteneurisation en bacs de tri** à compter du mois de juin 2021 en remplacement des 700 000 sacs distribués annuellement. Cette conteneurisation résulte d'une enquête en porte à porte, accompagnée d'une information aux communes et aux habitants. Ce changement de contenant a permis, dès le 01 janvier 2022, d'uniformiser la fréquence de collecte sur l'ensemble du territoire du Grand Reims

à une collecte tri hebdomadaire et à respecter les recommandations R437 pour la protection des agents de collecte. Cette démarche est prévue de durer 12 mois.

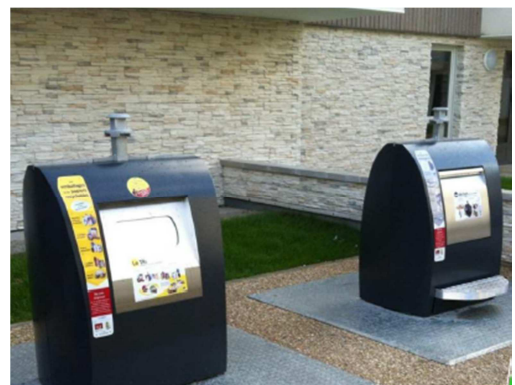
- Le Grand Reims a lancé une étude de création d'**une ressourcerie** sur son territoire en lien avec une association «récup'R», le Département et la Région. Une ressourcerie est un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. Cette étude débutée en novembre 2021 devrait durer 10 mois et comportera une première phase d'analyse de la faisabilité technique du projet, puis une seconde phase d'analyse financière.
- **L'extension des consignes de tri** (ECT) à tous les emballages plastiques doit être effective au 01 janvier 2023 sur le territoire communautaire. Le dossier de mise en place des ECT sur le Grand Reims a été retenu par CITEO en février 2021. Dès lors, l'opération de modernisation du centre de tri a pu prendre forme par la rédaction d'un programme de travaux validé par CITEO. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement ELCIMAI ENVIRONNEMENT et AIA ARCHITECTES en octobre dernier. Parallèlement le Grand Reims travaille sur l'organisation à mettre en place pour la synchronisation des obligations d'ECT au 1 er janvier 2023 notamment sur la communication, la précollecte et sur la modernisation du process industriel.
- De nombreuses **déchetteries** ont fait l'objet de travaux courant 2021.
 - o Travaux d'agrandissement de la déchetterie de **Witry les Reims** avec notamment la création de 6 quais supplémentaires et la réalisation d'une voie de sortie pour les véhicules des usagers.
 - o Le projet de création d'une déchetterie à **Ville-en-Tardenois** a été retardé par la présence d'une zone humide. Sa réalisation est prévue pour 2023 et une ouverture pour 2024.
 - o Les travaux de rénovation de la déchetterie de **Sillery**, débutés en aout 2020 se sont achevés début 2021 permettant un retour des usagers le 25 janvier.
 - o Débutés en septembre 2020, les travaux de la déchetterie de **Saint Brice Courcelles** doivent s'achever début 2022. Ils permettront notamment d'augmenter le nombre de bennes à destinations des ménages et des services techniques, mais également d'accueillir l'amiante.



Rénovation de la déchetterie de Witry les Reims

- Initiée depuis fin 2019, la réalisation d'un **schéma directeur des déchetteries** a pour objectif de construire un schéma d'organisation de nos 21 déchetteries sur les années à venir en fonction notamment des réglementations en vigueur et des grandes orientations attendues. Trois phases sont nécessaires à la réalisation de ce schéma : une phase 1 consistant en la réalisation d'un état des lieux des 20 déchetteries (juin 2021). Une phase 2 présentée en Comité d'Orientations Déchets en octobre propose des pistes et des scénarios d'optimisation du service et de leur chiffrage. La 3ème et dernière phase sera présentée début 2022 avec l'élaboration du Schéma Directeur associé à un programme pluriannuel d'investissement (PPI).

- Signée en 2010, avenantée par deux fois et arrivant à échéance au 31 décembre 2021, la **convention tripartite d'implantation des conteneurs enterrés** pour la collecte des ordures ménagères, du tri et du verre a été renouvelée en 2021. Après concertation, les parties prenantes de cette convention, les bailleurs sociaux et gestionnaires privés, le Grand Reims et la commune d'implantation des mobiliers ont défini communément les modalités financières et techniques d'acquisition, de pose et d'entretien des mobiliers. 1 700 conteneurs enterrés étaient en place en juillet 2021.



- Mai 2021 a vu l'arrêt du dispositif de mise en place d'une démarche de tri collaboratif, **YOYO**, initiée en 2019. Devant mettre un terme prématuré à son existence, la société YOYO n'a pas été en mesure de poursuivre l'expérimentation de cette collecte innovante des bouteilles plastiques sur les quartiers du Centre-Ville, des Châtillons, Croix Rouge - Hauts de Murigny et Maison Blanche - Sainte-Anne - Wilson.
- Le Grand Reims a notifié à la société SUEZ RV REIMS le 01 octobre 2021 un marché de mise en place d'une **collecte complémentaire des emballages par automates** sur son territoire. Ce concept expérimental de 5 ans vise le public « hors foyer ». Cinq automates permettront de collecter des bouteilles plastiques, canettes métalliques et briques alimentaires, en contrepartie, les usagers auront la possibilité de retirer soit un bon d'achat dans une enseigne désignée, soit d'obtenir des récompenses ou de faire un don à une association à vocation environnementale. Les premiers mobiliers seront installés sur les domaines public ou privé début septembre 2022.
- Les **Samedis zéro déchet** ont permis à 75 habitants de Courlandon, Bazancourt, Val de Vesle et Witry les Reims de participer à des ateliers complémentaires au Recycl'lab. Ces ateliers délocalisés permettent aux résidents des communes rurales de s'initier à la réduction des déchets.
- Le **Défi zéro déchet** débuté en mars 2021 pour une période test de 8 mois entre dans le programme national DECLICS (Defis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété) en partenariat avec le CLER (Comité de liaison des Energies Renouvelables) et l'ALE08 (Agence Locale de l'Energie). Il consiste à promouvoir auprès d'un nouveau public les gestes simples en faveur du zéro déchet. 130 personnes se sont portées volontaires pour cette opération, dont 45 personnes référentes. Le Grand Reims a proposé un programme de sensibilisation sous la forme de visites de sites, causeries et ateliers.

2.2 Les chiffres clés de 2021

Sur l'ensemble du territoire, nous restons avec **505 kg/an/hab.** sur des résultats inférieurs à la moyenne nationale pour un habitat de type urbain équivalent (555 kg/an/hab. selon les données SINOE/ADEME 2019) :

- **ordures ménagères : 248 kg/an/hab.** (moyenne Urbaine ADEME 2019 : 265 kg/an/hab.),
- **tri sélectif : 55 kg/an/hab.** (moyenne urbaine ADEME 2019: 49 kg/an/hab.),
- **verre : 35 kg/an/hab.** (moyenne urbaine ADEME 2019 : 27 kg/an/hab.),
- **déchetteries avec gravats : 166 kg/an/hab.** (moyenne SINOE 19 urbain : 183 kg/an/hab.),
- **déchetteries hors gravats : 128 kg/an/hab.** (moyenne urbaine ADEME 2019: 133 kg/an/hab.).

Egalement

- **1 043** conteneurs enterrés ordures ménagères et matériaux recyclables,
- **213** conteneurs enterrés pour le verre,
- **173 359** bacs ordures ménagères et matériaux recyclables
- **7 030** composteurs individuels et 267 composteurs partagés
- **845 868** visiteurs en déchetteries
- **4 101** animations scolaires et tout public proposées
- **34 734** personnes sensibilisées

2.3 La gestion des relations usagers :

Dans la continuité de l'année 2020, l'organisation des missions du Service Usagers de la Direction Déchets s'est adaptée aux contraintes sanitaires. Le service a donc pu reprendre une majorité de ses actions.

Ainsi, Tri Info a traité 15 372 contacts téléphonique tout au long de l'année 2021, renseigné 355 personnes en vis-à-vis et échangé 4 776 messages par courriel et via le portail ECitiz.

Les animations scolaires, qui avaient pu reprendre en septembre 2020 ont été encore très demandées en 2021 et ont rencontré un franc succès, 336 animations ayant été dispensées. Les visites de sites suspendues depuis le 17 mars 2020 ont pu être à nouveau proposées au dernier trimestre 2021.

La sensibilisation des usagers en porte-à-porte a été maintenue, comme l'année dernière, en limitant le contact avec le public, avec la distribution en boîte aux lettres de documents indiquant les consignes de tri.

Quelques temps forts et manifestations ont pu avoir lieu après différents reports dû aux contraintes sanitaires, nos services ont donc répondu favorablement aux sollicitations de nos divers partenaires et ainsi proposé plusieurs animations.



Atelier de confection de furoshiki, IKEA

Des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire ont été menées, notamment à l'occasion d'un projet suivi sur plusieurs mois dans un établissement scolaire test à Cormontreuil (opération détaillée au chapitre 3).

Enfin, l'objectif d'encourager le plus grand nombre à tendre vers une réduction de ses déchets a été poursuivi notamment par la construction d'un réseau d'ambassadeurs zéro déchet et par le lancement d'un défi « Zéro Déchet ».

Dans un souci d'amélioration de la qualité de nos actions, un audit des activités du Recycl'lab et du service animation a été entrepris. Ses résultats permettront d'envisager une sensibilisation ajustée au mieux aux spécificités de notre territoire et aux objectifs fixés dans notre PLPDMA.



Recycl'lab : atelier de confection de liquide vaisselle



Recycl'lab : confection de masques de visage

3 –La prévention des déchets – actions de communication



Sensibilisation lors d'une journée « Green Days » à l'initiative du collège de Gueux

Des mesures en matière de prévention des déchets ont été mises en place depuis 2010 :

- 2010 à 2015 : Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) avec notamment le développement du compostage individuel et collectif.
- 2016 à 2018 : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi (Territoire ZDZG) avec notamment la création du Recycl'lab où des associations animent des ateliers de prévention des déchets et la mise en service du Tri Truck, véhicule d'information, de sensibilisation et de collecte des déchets spécifiques de proximité.
- Signature d'une convention CARDEC le 12 septembre 2019 (Contrat d'Animation Relais Déchets Economie Circulaire) avec l'ADEME pour une durée de 3 ans.
- Signature de la convention de financement ADEME Biodéchets le 07 mai 2021 sur le programme d'actions d'évitement et de tri à la source des biodéchets ménagers et assimilés sur le territoire du Grand Reims.

Initié en 2019, l'année 2021 s'inscrit dans la mise en œuvre du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** définissant 21 actions dans le cadre d'une feuille de route de prévention des déchets pour les 6 années à venir. Pour mémoire, ce programme doit contribuer à :

- Réduire les quantités de déchets produites et l'impact environnemental de la gestion des déchets,
- Proposer des solutions alternatives aux ordures ménagères pour une meilleure valorisation des déchets,

- Améliorer la maîtrise des coûts du service public,
- Interagir sur le comportement des habitants par le biais de la sensibilisation aux modes de consommation,
- Développer des projets porteurs d'emplois,
- Créer du lien social entre les habitants sur la thématique du déchet,
- Accompagner les acteurs du territoire dans leurs obligations.

A ce titre, l'année 2021 a permis le déploiement de sites de compostage partagé sur l'espace public portant leur nombre à 267 en fin d'année.

Le Grand Reims a répondu à l'appel à projet GEBIODEC sur la valorisation des biodéchets avec plusieurs volets envisagés :

- Le déploiement du compostage, notamment en zone rurale. Les résidents du secteur Ouest du territoire ont été enquêtés, en concomitance avec l'enquête sur la conteneurisation du territoire, afin de définir les besoins en composteurs. Le déploiement sera effectué sur une période de trois ans,
- La création d'un service de broyage dès 2022 pour valoriser les déchets verts in situ,
- La mise en œuvre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire avec notamment un projet de sensibilisation et de réduction au sein d'un établissement test, l'école élémentaire Croix Bonhomme de Cormontreuil. 7 classes et 174 élèves ont été impliqués.
- La mise en œuvre à titre expérimental d'une collecte séparée par apport volontaire des bio-déchets comme solution de valorisation pour 4 secteurs les plus urbains du territoire.

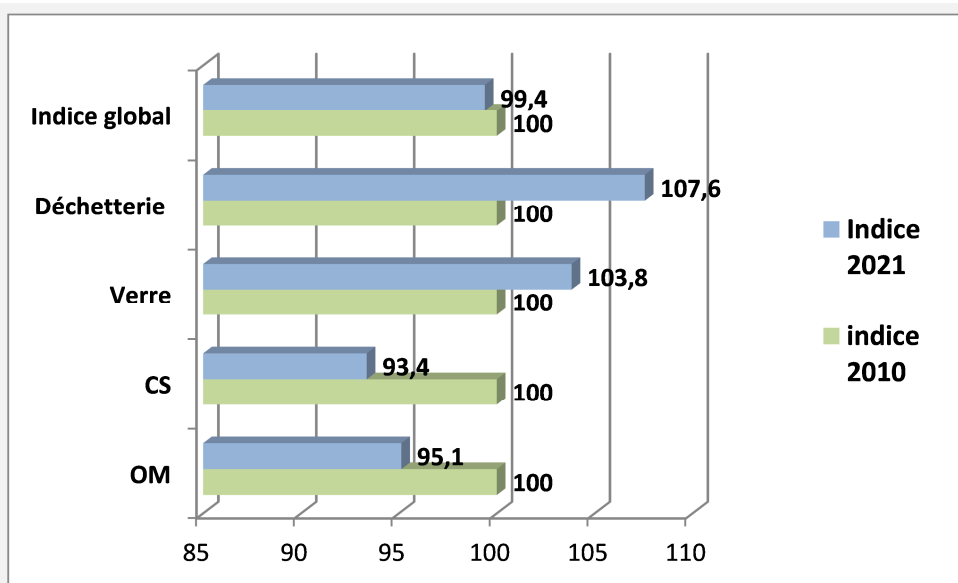
Cette phase expérimentale de 12 à 18 mois permettra de :

- Valider le mobilier de pré collecte
- Définir le schéma de collecte et de lavage des mobiliers
- Déterminer la sélection des zones d'implantations
- Valider la filière de traitement
- Valider le plan de communication avec le nouvel exécutif et sa mise en œuvre.

28 mobiliers ont été mis en place en décembre 2021, 530 seront déployés à terme courant 2024.

La collectivité, de part cette initiative, se conforme à l'article 88 de la Loi AGEC donnant obligation aux collectivités de mettre en place les moyens nécessaires aux particuliers de détourner les biodéchets des ordures ménagères. Le Grand Reims a pour objectif de détourner 5 500 tonnes annuelles de biodéchets du flux Ordures Ménagères, soit 8%.

3.1 Réduction des déchets



Indice de réduction des quantités de DMA* produites en 2021 avec une base 100 en 2010

DMA* : Déchets Ménagers et Assimilés : somme des ordures ménagères résiduelles(OMr) + tri sélectif(CS) + verre + déchets des déchetteries

	indice 2010	kg/hab./an 2010	Indice 2021	Kg/hab./an 2021	Variation de l'indice en % 2021/2010
OM	100	260,5	95,1	247,8	-4,9
CS	100	58,7	93,4	54,8	-6,6
Verre	100	34	103,8	35,3	3,8
Déchetterie (avec gravats)	100	154,7	107,6	166,4	7,6
TOTAL	100	507,9	99,4	504,8	-0,6

0.6% de réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés produite par habitant entre 2010 (base 100) et 2021.

La loi AGEC du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a fixé un objectif de réduction de quantités des DMA produites par habitant de 15% entre 2010 et 2030. Forte utilisation croissante du service de déchetteries, notamment sur l'année 2021 ou plus de 8 100 tonnes supplémentaires par rapport à l'année précédente ont été déposées. La reprise économique post COVID associée à une année humide génératrice de déchets verts ont fortement impactée l'indice de réduction de déchets sur notre territoire.

A noter : le détail des tonnages se trouve chapitre 6

3.2 Actions de prévention - communication

Malgré un contexte encore défavorable, le service a su garantir et adapter plusieurs de ses missions de communication et de sensibilisation auprès des usagers du service et du public scolaire.

<ul style="list-style-type: none"> ▶ 34 734 personnes sensibilisées à la problématique des déchets ▶ 4 101 animations proposées par la collectivité en 2021 	 <p>7 297 composteurs individuels/ en pieds d'immeubles/ écoles/ partagés.</p>
<p>336 animations à destination du public scolaire</p> <p>8 096 élèves sensibilisés</p> <p>31 animations à destination d'un public adulte</p> <p>19 visites de sites (Trivalfer et Rémival)</p> <p>61 sessions de formation au compostage</p>	<p>20 503 échanges téléphoniques, numériques et visuels traités sur le standard tri info</p>
<p>3 225 actions de sensibilisation en porte à porte et pieds d'immeubles</p> 	<p>Participation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 57 manifestations lors de temps forts nationaux (semaine du développement durable, semaine Européenne de réduction des déchets...) - Zéro manifestation locale (distribution de mulch et compost annulée ...) - 68 manifestations du Territoire : annulation pour cause de COVID - 16 manifestations de proximité (Marchés, fêtes de quartiers...)



Installation et animation ludique autour des composteurs partagés

Le développement des composteurs partagés s'est accéléré sur la Ville de Reims dans des actions exemplaires de gestion des biodéchets avec plus de 267 composteurs mis en place dont 36 en 2021.

A noter : le fonctionnement et la demande de participation au projet de composteurs partagés sont consultables sur le site du Grand Reims www.grandreims.fr dans la partie Gestion des déchets/ Compostage domestique.

3.3 Les actions en faveur du Zéro Déchet

Les ambassadeurs Zéro Déchets :

Afin de promouvoir l'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets auprès de la population, un appel à volontaires a été lancé en septembre 2019 par notre service afin de créer un réseau d'ambassadeurs Zéro Déchet. Ils sont au nombre de 47 en 2021.

LES OBJECTIFS :

Les attentes: Faire du Zéro déchet : réduire de 50% (dans un premier temps) ses déchets

Les intérêts individuels:

- ▶ Réduire notre impact écologique,
- ▶ Gagner du temps,
- ▶ Faire des économies pour améliorer le pouvoir d'achat (ex. Goûter d'enfants « faits maison »),
- ▶ Des bénéfices sur la santé,

Les intérêts collectifs : Augmenter la consommation locale et de saison.

Les leviers envisagés:

- ▶ Essayer de changer les habitudes de chacun sans « bousculer »,
- ▶ Faire changer les mentalités en provoquant un effet domino,
- ▶ Faire comprendre aux personnes que la réduction des déchets n'est plus une option.

Outils proposés :

- ▶ Faire plus d'actions de sensibilisation,
- ▶ Partager ce que l'on apprend avec la famille, les voisins,
- ▶ Connaître et diffuser les bonnes pratiques,
- ▶ Accompagner les initiatives (ex. ressourcerie, matériauthèque...),
- ▶ Impliquer les élus pour débloquer des moyens.



Le Défi Zéro Déchets :

Lancé en mars 2021, le défi entre dans un programme national DECLICS (Défis citoyens locaux d'implication pour le climat et la sobriété) en partenariat avec le CLER (Comité de Liaison des Energies Renouvelables) et l'ALE 08 (Agence Locale de l'Energie)

L'objectif est de faire découvrir des gestes simples en faveur du Zéro Déchet en les testant sur une période de 8 mois en 2021. 130 personnes se sont proposées à cet « exercice » dont 45 dites référentes réparties sur les 9 pôles du territoire.

Un programme de 13 actions était proposé sur le site internet du Grand Reims : ateliers, causeries, visites, conférences, etc. afin d'accompagner les participants et les aider à diminuer leurs quantités de déchets. Les ambassadeurs zéro déchet étaient également présents à leurs côtés pour les coacher ! Le samedi 27 novembre le défi fût clôturé par une conférence de

Jérémy Pichon, auteur du livre « Famille presque zéro déchet » s'inscrivant pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.



Les Samedis Zéro Déchets :

En complément aux ateliers se tenant au Recycl'lab tout au long de l'année, des animations ont été proposées en « délocalisé » dans différentes communes du Grand Reims et ainsi permettre un service de proximité, plus accessibles aux usagers des communes rurales du Grand Reims.

Ainsi 75 personnes ont participé aux animations proposées sur les communes de Courlandon, Bazancourt, Val de Vesle et Witry les Reims.



4 - La collecte

	Communauté urbaine du Grand Reims 2021	
	tonnages	kg/hab./an
Déchets Ménagers Assimilés	149 264	505
Déchets Ménagers Assimilés hors gravats	138 069	467
Ordures Ménagères Résiduelles	73 338	248
Verre	10 440	35
Collecte Sélective	16 230	55
Déchetteries avec gravats	49 256	166
Déchetteries hors gravats	37 952	128

4.1 Organisation de la collecte

**Ordures Ménagères résiduels : 73 338 T soit
248 kg/an/hab.**



80 769 bacs

Collectés 2 fois par semaine pour l'ex territoire Reims Métropole et Fismes, et 1 fois par semaine pour le reste du territoire.

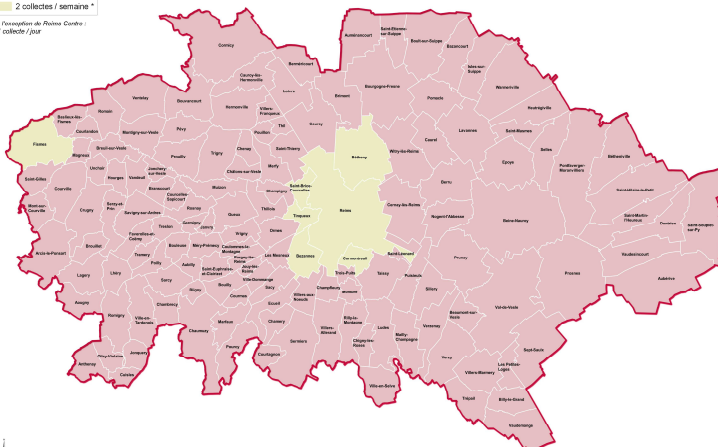


585 conteneurs enterrés

La collecte par conteneurs enterrés est essentiellement réalisée sur l'habitat dense du territoire Centre.

1 collecte / semaine
2 collectes / semaine *

* A l'exception de Reims Centre / 1 collecte / jour



Fréquence de collecte des ordures ménagères

0 1 2 3 4 5 km
Rédaction : DDEP - Service Ressources et Information
Version : mai 2015
Source : Direction des Partis
www.grandreims.fr

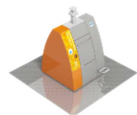
GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

**Déchets recyclables : 16 230 T soit
55 kg/an/hab.**



92 590 bacs

Collectés 1 fois par semaine pour les territoires déchets Centre (collecte centre-ville de Reims en sacs) et Est, ainsi que les communes de Fismes, Anthenay, Cuisles, Jonquery et Olizy-Violaine pour le territoire déchets Ouest. Collectes 1 fois par quinzaine pour les autres communes du territoire Ouest (en sacs).



458 conteneurs enterrés

La collecte par conteneurs enterrés est essentiellement réalisée sur l'habitat dense du territoire Centre.

1 collecte / 2 semaines
1 collecte / semaine



Fréquence de collecte tri sélectif

0 1 2 3 4 5 km
Rédaction : DDEP - Service Ressources et Information
Version : mai 2015
Source : Direction des Partis
www.grandreims.fr

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

A noter : composition des emballages recyclables (Bouteilles et flacons en plastique, journaux, revues, magazines, cartons, papiers, emballages métalliques, briques alimentaires).

21 déchetteries : 49 256 T soit 166 kg/an/hab.

Conditions d'accès : les horaires d'ouverture ne sont pas identiques sur les 21 déchetteries. L'accès est gratuit pour les particuliers dans la limite de 2 m³ de déchets ou 250 kg de gravats par jour.

L'accès pour les professionnels est autorisé dans 16 déchetteries (15 sur le territoire rural Régie, et 1 sur le territoire urbain Centre) sous conditions et dans la limite de 2 m³ par jour et 50 m³ annuels.

Les principaux types de déchets acceptés sur les 20 déchetteries fixes sont :

- ▶ Végétaux
- ▶ Gravats
- ▶ Encombrants
- ▶ Bois
- ▶ Cartons
- ▶ Ferraille
- ▶ Déchets d'Equipements
Électriques et Electroniques
- ▶ Mobilier
- ▶ Déchets dangereux
- ▶ Plâtres et complexes
- ▶ Verre
- ▶ Textiles

Les déchetteries de la collectivité



Verre : 10 440 T soit 35 kg/an/hab.

Collecte en apport volontaire et en porte à porte. Deux prestataires de collecte opèrent sur le territoire déchets Centre, Minéris puis URBASER à compter du 01 juillet 2021 pour les conteneurs aériens et enterrés en apport volontaire. SUEZ RV Reims effectue la collecte en porte à porte pour les particuliers de Bezannes jusqu'au 01 octobre 2021 (315 bacs) et des professionnels de métiers de bouche



585 bornes d'apport volontaire aériennes



213 bornes d'apport volontaire enterrées

de Reims (1413 bacs). La collecte sur le reste du territoire est réalisée en régie.



Biodéchets compostés : 71 T*



Gestion de proximité : composteurs

- 7 030 individuels
- 267 composteurs partagés dont :
- 111 en écoles
- 35 en quartier
- 39 en pieds d'immeubles
- 82 en établissements partagés
- * : 120 kg/hab./an en composteur individuel, et 80 kg/hab./an en composteur partagé.

Autres collectes

Collecte des déchets verts sur abonnement pour les particuliers des communes de Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, Saint Brice Courcelles et Tinquieux, 315 contrats en 2021.

Collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous pour les particuliers du Grand Reims. Ce service complémentaire aux déchetteries implique une participation financière de l'usager. 109 tonnes ont été collectées pour 752 prises de rendez-vous.

Collecte des textiles sur l'ensemble du territoire via 227 bornes aériennes réalisées par Fripe Emmaüs, Le Relais et Eco Textile.

Collecte des bio-déchets à titre expérimentale sur 4 quartiers du territoire Centre. (Voir ci-dessous)

A noter : le détail de ces services est à retrouver sur le site internet du Grand Reims.



Flyer d'information aux usagers habitant Reims Centre sur les bonnes pratiques de la collecte des déchets.

Focus sur la collecte des bio-déchets en apport volontaire en phase expérimentale:



Le 01 décembre 2021 a été inaugurée la mise en service du dispositif de collecte de bio-déchets en Point d'Apport Volontaire. Faisant suite à une phase de concertation avec la population, 28 mobiliers ont été positionnés sur les secteurs « Faubourg de Laon, La Neuville, Maison Blanche et Bétheny ».

- Le contexte réglementaire:

- o Adoption du PLPDMA en septembre 2019
- o Engagement dans un Contrat d'Animation Relais Déchets Economie Circulaire (CARDEC) avec l'ADEME pour la période 2019-2022

- Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire du 10 février 2020 (loi AGEC) : généralisation du tri à la source des bio-déchets à tous les producteurs au 31 décembre 2023 au plus tard
- Conformément à l'article 88 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, la généralisation du tri des biodéchets à la source est prévue d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc) .Ainsi, l'objectif de la Direction des Déchets est d'apporter une solution de gestion des bio-déchets à l'ensemble des ménages (foyers) tout en intégrant les particularités du territoire
- Réponse à l'appel à projet régional « GEBIODEC » lancé par l'ADEME en 2019 : solutions pour la gestion des bio-déchets (délibération n°CC-2019-186 du jeudi 27 juin 2019).Cf. Chapitre 3.

- Les objectifs:

L'objectif de la phase expérimentale de la collecte en PAV est de tester le matériel et l'adhésion du public en fonction du mode de communication et de la typologie d'habitat des secteurs d'implantation. Elle permet :

- D'évaluer la pertinence technique de chaque matériel
- De choisir le plus adapté
- De généraliser sur l'ensemble du territoire concerné
- De consolider les dispositifs de contrôle d'accès et la stratégie de communication

La phase expérimentale comprend:

- Une période de test de 12 à 18 mois à compter du 1er décembre 2021
- 1 mobilier dessert environ 200 foyers (400 habitants soit 11 000 maximum)
- Secteurs tests d'implantation représentatifs de la typologie des habitats du territoire

Les moyens mis en place :

- Bornes apports volontaires de 400 litres et abris bacs de 240 litres
- Bioseaux ajourés de 10 litres avec sacs kraft de 8 litres
- Badges d'accès aux points d'apports volontaires
- Flyer biodéchets



Sacs Kraft, bioseau et badge d'accès au PAV.

A l'issue de cette période d'expérimentation, 530 points d'apport volontaire devraient être proposés aux résidents du Territoire Centre.

A noter : L'Appel à Projet Biodéchets est suivi par un comité de pilotage constitué d'élus locaux du Comité d'Orientations Déchets et de l'ADEME qui veillent à la bonne mise en œuvre de son application.

Evolutions prévisibles de la collecte :

Une étude de caractérisation des ordures ménagères menée en 2015 a mis en évidence une part conséquente de biodéchets dans le bac d'ordures ménagères (49 kg/hab./an, soit 10 800 tonnes annuelles).

Ainsi, le Grand Reims souhaite agir sur cet axe biodéchets en favorisant davantage le compostage individuel et le compostage partagé sur les domaines privé et public. C'est pour cela que la collectivité a candidaté à l'appel à projet de l'ADEME en 2021.

Une collecte des biodéchets en habitat dense a fait l'objet d'une étude en 2020. Il s'agit d'une action phare du PLPDMA. Cette nouvelle collecte sera expérimentée à compter de décembre 2021.

Il est à noter que cette part des biodéchets comprise dans le flux ordures ménagères est inférieure à la moyenne nationale constatée lors de la dernière caractérisation de l'ADEME réalisée en 2017 (66 kg/an/hab.).

Une campagne de caractérisation des ordures ménagères et matériaux recyclables en milieu urbain et rural sera réalisée en deux temps courant 2022, 80 échantillons seront analysés. Elle servira de base et d'orientation dans l'atteinte des obligations réglementaires à venir. La dernière campagne datait de 2016.

A compter du 01 janvier 2022, en prévision des extensions des consignes de tri, la fréquence de collecte des matériaux recyclables sera harmonisée sur l'ensemble du territoire à une collecte hebdomadaire. Jusqu'à ce jour, elle est assurée une fois par quinzaine sur l'ouest du territoire rural. Elle sera accompagnée d'une conteneurisation de ce même territoire ouest. Nous attendons avec l'augmentation de la fréquence de collecte une croissance de 12% des tonnages de tri collectés.

4.2 Informations complémentaires sur la collecte

Mode de gestion

Le Grand Reims exerce la compétence collecte sur l'ensemble de son territoire. Les collectes sont réalisées en régie sur les territoires « ruraux », et par le biais de prestataires privés sur le territoire Centre « urbains ».

Moyens déployés pour les collectes ordures ménagères, tri sélectif et verre



48 camions bennes dont 12 en régie
 732 906 kms parcourus dont 297 000 en régie
 548 185 L de gasoil dont 206 000 L en régie
 127 agents de collecte dont 36 en régie

Collecteur :
■ Collecte par prestataire
■ Collecte en régie




Collecte en porte à porte



Réalisation : PSU - SRIG - juil. 2021
 Origine des données : direction des déchets et de la propreté

GRAND REIMS
 COMMUNAUTÉ URBAINE

Service rendu aux usagers non ménagers

	<p>12,1% des volumes de bacs mis en place sur le Grand Reims le sont pour les professionnels, 5,7% pour les administrations et 0,6% pour les associations, soit 24 192 bacs représentant 12,5% du nombre de bacs mis en place et 18,4% des volumes.</p>
	<p>Limites du service public : depuis l'application du nouveau règlement de collecte en avril 2021 les professionnels, selon leurs secteurs d'implantation sur le territoire du Grand Reims, peuvent être collectés à hauteur de 1 000 litres (secteur régie) à 2 000 litres (grandes communes du secteur Centre) hebdomadaires d'ordures ménagères et /ou de matériaux recyclables (bacs ou sacs jaunes).</p>
	<p>Collectes/services spécifiques pour les usagers non ménagers :</p> <p>Une collecte spécifique des cartons des commerçants du centre-ville de Reims est instaurée. A ce titre, 221 tonnes ont été collectées en 2021.</p> <p>Une collecte du verre en porte à porte est proposée aux métiers de bouche du centre-ville de Reims essentiellement. 780 tonnes de verre ont ainsi été collectées.</p> <p><i>A noter : les professionnels peuvent accéder également aux 15 déchetteries réparties sur le territoire.</i></p>



Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

- Poursuite de la résolution des marches arrière des véhicules de collecte (Recommandation R 437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés)
- Lancement au 01 octobre 2021 du marché de collecte des ordures ménagères et matériaux recyclables sur le territoire Centre avec utilisation de véhicules de collecte fonctionnant au GNV. Les premiers véhicules seront livrés dès juin 2022. Les tournées de collectes seront optimisées tant sur le temps de travail des agents que sur les tonnages collectés. Cela limitera la consommation de carburant. Ce nouveau marché a également été attentif aux émissions sonores des véhicules pendant la collecte.
- De nombreuses mesures découlant de la COVID 19 ont été maintenues au sein de la direction en 2021. Il s'agit notamment de :
 - o Distribution et mise à disposition de gel, gants et masques aux agents, désinfection des vestiaires et des bureaux,
 - o Mise en place du télétravail dont les missions pouvaient être externalisées au domicile des agents,
 - o Annulation de visites de sites maintenues, reprise des visites physiques au dernier trimestre 2021,
 - o Dématérialisation de certaines animations.

A noter : A compter du 01 janvier 2022, une harmonisation des fréquences de collectes sur le territoire ouest de la régie sera effective (collecte une fois par semaine). Elle permettra également d'homogénéiser le temps de travail des agents et des tonnages collectés. Elle sera accompagnées une conteneurisation de ce même secteur afin de réduire les troubles musculo squelettiques des agents de collecte.

5 - La valorisation – traitement –

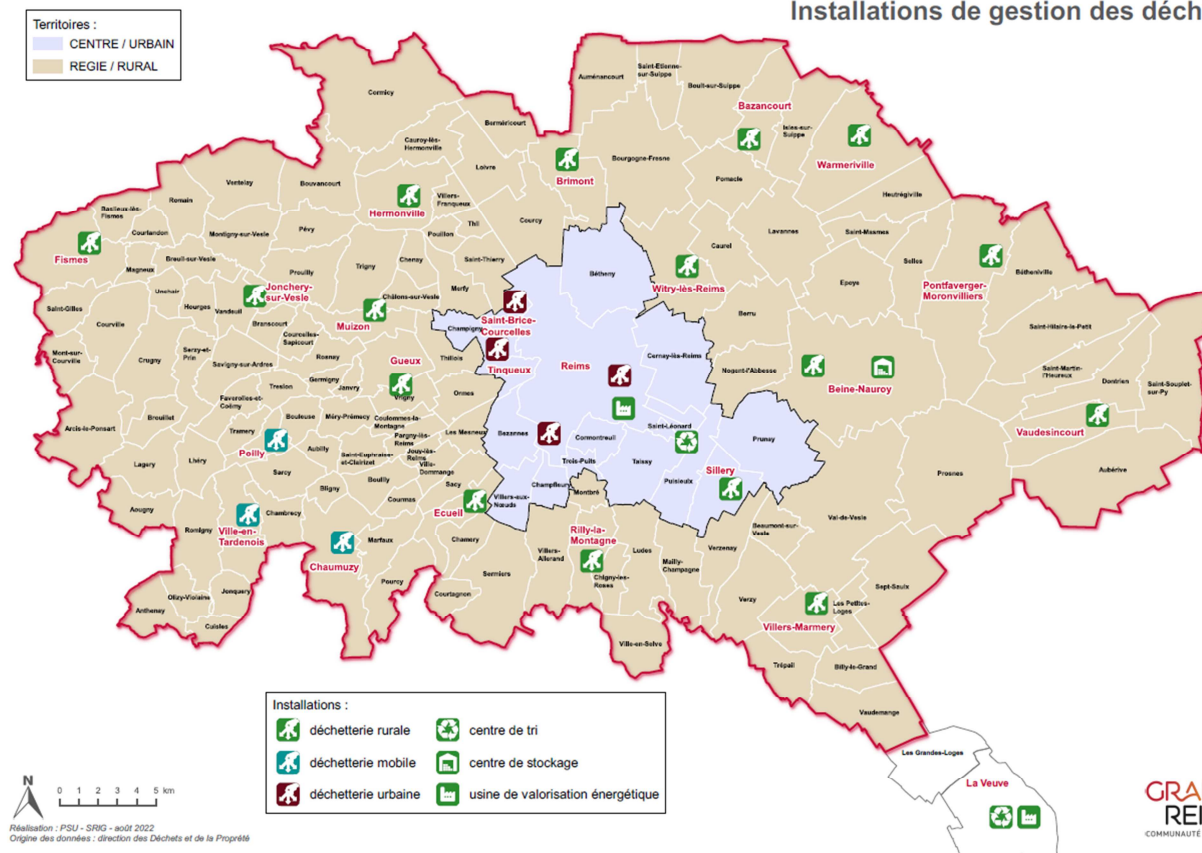
5.1 Modes de valorisation des déchets

OM résiduels		VALORISATION ENERGETIQUE		VALORISATION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETTERIES																																																																																																																							
 <p>73 338 tonnes 56 529 t vers UVE REMIVAL (Centre prestataire) 15 926 t vers UVE AUREADE (collecte régie)</p>	<p>Unités de valorisation énergétique*</p> <p>→ REMIVAL (Reims 51)</p>  <p>→ AUREADE (La Veuve 51)</p>	<p>Electricité -REMIVAL : 5 353 Mwh -AUREADE : 58 150 Mwh</p> <p>Chaleur -REMIVAL : 62 776 Mwh</p>	<p>Résidus : totaux de traitement des 2 UVE : 17 842 T mâchefers 833 T ferrailles 3 493 T Refiom</p>		<p>49 256 tonnes sur 21 déchetteries</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="4">Nature des traitements</th> </tr> <tr> <th>Valorisation énergétique</th> <th>Valorisation matière</th> <th>Mise en stockage</th> <th>Réemploi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td><i>papier/carton</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>emballages en mélanges</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>encombrants incinérables</i></td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>encombrants non incinérables</i></td><td></td><td></td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr><td><i>gravats</i></td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr><td><i>plâtres et complexes</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>amiante</i></td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td><i>métaux</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>déchets verts</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>bois B</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>DEA - mobiliers</i></td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>D3E</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>housses plastique</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>polystyrène</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>DDS</i></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr><td><i>Huiles minérales</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>huiles alimentaires</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>lampes</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>Piles et batteries</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>DASRI</i></td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>Cartouches + Nespresso</i></td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>pneumatiques</i></td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>		Nature des traitements				Valorisation énergétique	Valorisation matière	Mise en stockage	Réemploi	<i>papier/carton</i>		✓			<i>emballages en mélanges</i>		✓			<i>encombrants incinérables</i>	✓				<i>encombrants non incinérables</i>			✓	✓	<i>gravats</i>		✓	✓	✓	<i>plâtres et complexes</i>		✓			<i>amiante</i>			✓		<i>métaux</i>		✓			<i>déchets verts</i>		✓			<i>bois B</i>		✓			<i>DEA - mobiliers</i>	✓	✓			<i>D3E</i>		✓			<i>housses plastique</i>		✓			<i>polystyrène</i>		✓			<i>DDS</i>	✓	✓	✓	✓	<i>Huiles minérales</i>		✓			<i>huiles alimentaires</i>		✓			<i>lampes</i>		✓			<i>Piles et batteries</i>		✓			<i>DASRI</i>	✓				<i>Cartouches + Nespresso</i>	✓	✓			<i>pneumatiques</i>	✓	✓	
	Nature des traitements																																																																																																																										
	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Mise en stockage	Réemploi																																																																																																																							
<i>papier/carton</i>		✓																																																																																																																									
<i>emballages en mélanges</i>		✓																																																																																																																									
<i>encombrants incinérables</i>	✓																																																																																																																										
<i>encombrants non incinérables</i>			✓	✓																																																																																																																							
<i>gravats</i>		✓	✓	✓																																																																																																																							
<i>plâtres et complexes</i>		✓																																																																																																																									
<i>amiante</i>			✓																																																																																																																								
<i>métaux</i>		✓																																																																																																																									
<i>déchets verts</i>		✓																																																																																																																									
<i>bois B</i>		✓																																																																																																																									
<i>DEA - mobiliers</i>	✓	✓																																																																																																																									
<i>D3E</i>		✓																																																																																																																									
<i>housses plastique</i>		✓																																																																																																																									
<i>polystyrène</i>		✓																																																																																																																									
<i>DDS</i>	✓	✓	✓	✓																																																																																																																							
<i>Huiles minérales</i>		✓																																																																																																																									
<i>huiles alimentaires</i>		✓																																																																																																																									
<i>lampes</i>		✓																																																																																																																									
<i>Piles et batteries</i>		✓																																																																																																																									
<i>DASRI</i>	✓																																																																																																																										
<i>Cartouches + Nespresso</i>	✓	✓																																																																																																																									
<i>pneumatiques</i>	✓	✓																																																																																																																									
<p>Centre régie</p> <p>→ Centre de transfert Cernay les Reims</p>																																																																																																																											
Emballages recyclables	VALORISATION MATIERE																																																																																																																										
 <p>16 230 tonnes 12 347 t vers TRIVALFER (Centre) 3 883 t vers AUREADE (Régie)</p>	<p>Centres de tri</p> <p>→ TRIVALFER (Reims 51)*</p>  <p>→ AUREADE (La Veuve 51)</p>	 <p>-3 774 T Vieux papiers -1 300 T Plastiques -9 102 T Cartons et EMR -176 T Briques alimentaires -455 T Acier -59 T Aluminium -2 821 T de refus (retour en valorisation énergétique)</p>																																																																																																																									
<p>Centre régie</p> <p>→ Centre de transfert Cernay les Reims</p>																																																																																																																											
Verre	VALORISATION MATIERE																																																																																																																										
 <p>10 440 tonnes Porte à porte : 824 t PAV : 9 617 t</p>	<p>Usine de recyclage SIBELCO (Reims 51)</p> 	 <p>→ Verrerie O-I manufacturing (Reims 51)</p>																																																																																																																									
<p>centre prestataires Régie</p> <p>→</p>																																																																																																																											
Composteurs	VALORISATION ORGANIQUE																																																																																																																										
 <p>7297 composteurs*</p>		<p>Composteurs individuel ou partagé</p>																																																																																																																									

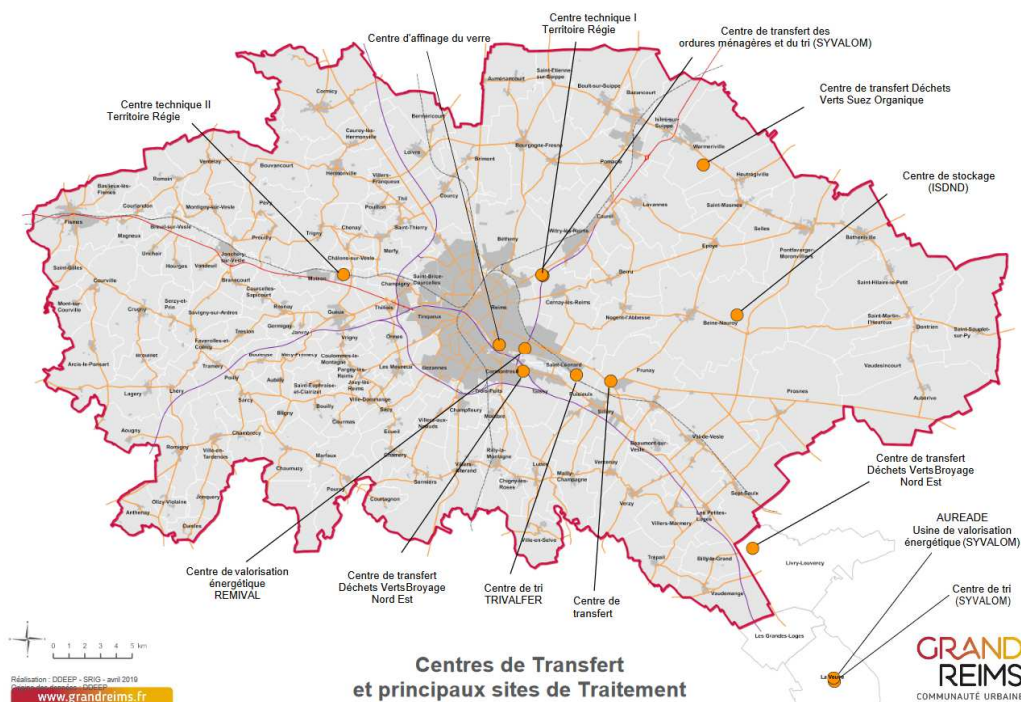
*546 nouveaux composteurs individuels ont été distribués en 2021 et 36 partagés.

*détail des flux REMIVAL et TRIVALFER en annexe 3

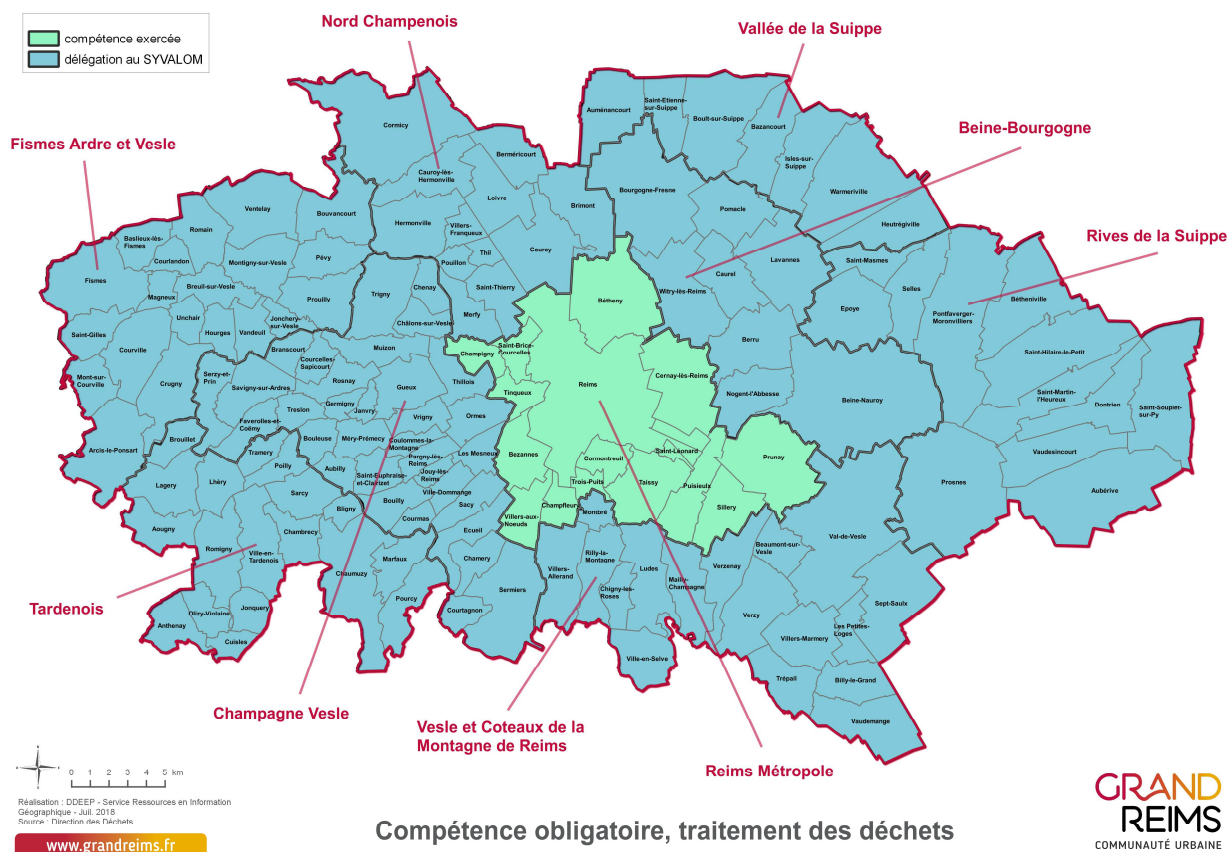
Installations de gestion des déchets



5.2 La compétence traitement



La compétence traitement des déchets ménagers a été transférée partiellement au SYVALOM pour les territoires des ex-syndicats (ruraux). Le Grand Reims est donc membre de ce syndicat départemental pour une population de 74 583 habitants. Pour le territoire Centre (ex-RM), la compétence traitement reste exercée par le Grand Reims.



Présentation des équipements de traitement

	OMr territoire Centre	OMr territoire Régie	CS territoire Centre	CS territoire Régie	Verre
Mode d'exploitation	Délégation de Service Public UVE REMIVAL	Adhésion UVE AUREADE	Marché Centre de tri TRIVALFER	Adhésion Centre de tri AUREADE	OI
Capacité de traitement en tonnes	103 000	110 000	15 000	28 000	250 000
Tonnage traité pour le Grand Reims en 2021	57 412	15 926	12 347	3 882	10 440
Mode de valorisation	Valorisation énergétique	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Valorisation matière	Valorisation matière



Centre de tri TRIVALFER



Unité de Valorisation Énergétique REMIVAL et Plate forme de maturation des mâchefers

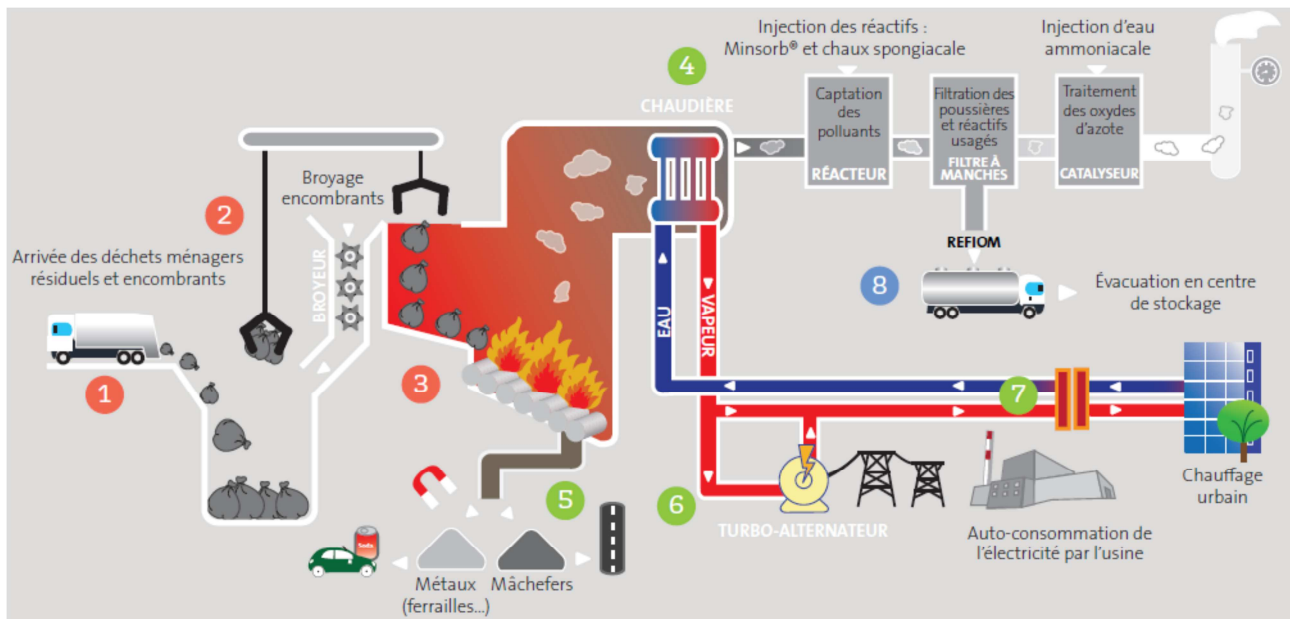
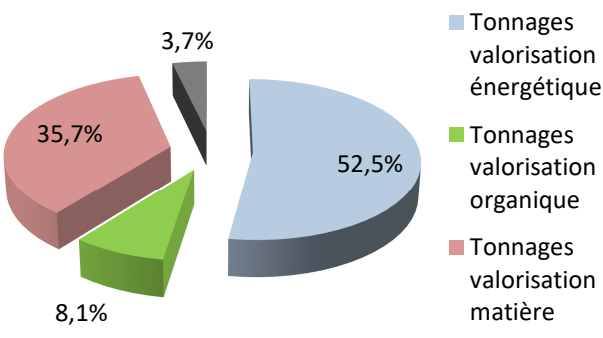


Schéma de fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique REMIVAL

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

- Deux campagnes de suivis d'émissions atmosphériques ont été réalisées au cours de l'année 2021 sur le Centre de Valorisation Énergétique. Des mesures en semi continu sont effectuées pour contrôler les dioxines et les furanes.
- Un plan de surveillance de l'impact sur l'environnement de REMIVAL a été mené par l'ATMO du Grand Est. Il porte exclusivement sur les quantifications des métaux et des dioxines dans les retombées atmosphériques totales. Les résultats sont conformes et stables par rapport aux années précédentes.

5.3 Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement

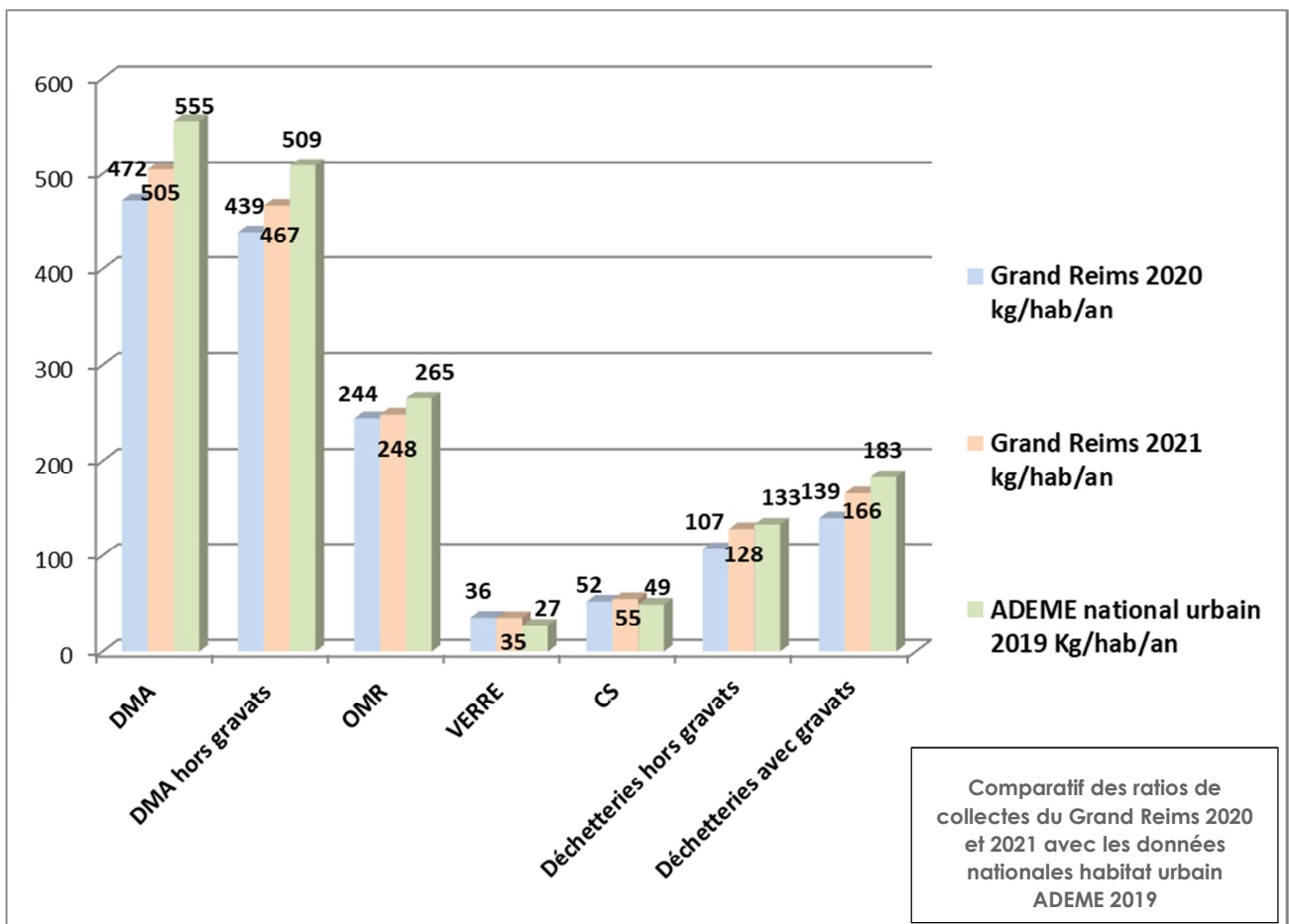
<p>Taux de valorisation matière</p>	<p>Taux de valorisation global (matière et énergétique)</p> <p>96,2%</p>																																	
<p>35,7% de valorisation matière</p> <p>La Loi de la transition énergétique pour une croissance verte a fixé pour objectif d'atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inertes (en masse) en 2020, 65% en 2025.</p>	<p>Répartition des taux de valorisation :</p>																																	
<p>Taux de valorisation énergétique</p>	 <p>■ Tonnes valorisation énergétique ■ Tonnes valorisation organique ■ Tonnes valorisation matière</p>																																	
<p>52.5% de valorisation énergétique</p> <p>Performance énergétique des installations : UVE REMIVAL : 66% UVE AUREADE : 84%</p> <p>Au regard de la directive 2008/98/CE, du Parlement Européen et du Conseil du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives.</p>																																		
<p>Réduction des déchets enfouis</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mise en stockage 2021</th> <th>Territoire Centre</th> <th>Territoire Régie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>encombrants</td> <td>153</td> <td>4 541</td> </tr> <tr> <td>REFIOM</td> <td>2 312</td> <td>1 181</td> </tr> <tr> <td>OM détournées</td> <td>883</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>déchets amiantes</td> <td>25</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total par territoire</td> <td>3 373</td> <td>5 722</td> </tr> <tr> <td>Stockage total 2021</td> <td colspan="2">9 095</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2010</th> <th>2021</th> <th>Evolution en %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tonnages stockés</td> <td>6982</td> <td>9 095</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Part des tonnages mis en stockage en %</td> <td>4,78</td> <td>6,05</td> <td>26</td> </tr> </tbody> </table>	Mise en stockage 2021	Territoire Centre	Territoire Régie	encombrants	153	4 541	REFIOM	2 312	1 181	OM détournées	883	0	déchets amiantes	25	0	Total par territoire	3 373	5 722	Stockage total 2021	9 095			2010	2021	Evolution en %	Tonnages stockés	6982	9 095	30	Part des tonnages mis en stockage en %	4,78	6,05	26
Mise en stockage 2021	Territoire Centre	Territoire Régie																																
encombrants	153	4 541																																
REFIOM	2 312	1 181																																
OM détournées	883	0																																
déchets amiantes	25	0																																
Total par territoire	3 373	5 722																																
Stockage total 2021	9 095																																	
	2010	2021	Evolution en %																															
Tonnages stockés	6982	9 095	30																															
Part des tonnages mis en stockage en %	4,78	6,05	26																															
<p>3,7 % de déchets non dangereux, non inertes enfouis en 2021. (Ordures ménagères détournées et encombrants de déchetteries).</p> <p>La Loi de la transition énergétique pour une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installations de stockage entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025. Il s'agit principalement d'encombrants non incinérables, d'ordures ménagères détournées suite à des problèmes techniques de l'UVE et des REFIOM</p>																																		

6 – Les flux et tonnages annuels

149 264 T





C'est le tonnage total tous flux confondus collecté en 2021 soit **505 kg** de déchets par habitant. La moyenne nationale pour un même milieu URBAIN est de 555 kg/hab./an (données SINOE 2019).

Pour rappel, en 2020, ce sont 139 191 tonnes, soit 472 kg de déchets par habitant qui ont été produits.



La production de déchets ramenée à l'habitant a augmenté de 6.9% par rapport à 2020 (+ 33.8 kg/hab/an) et plus particulièrement sur le flux déchetteries (+ 27 kg/hab/an).

Toutefois, l'année 2020 était atypique du fait des perturbations inhérentes à la COVID 19.

OM résiduels		Déchets recyclables		Verre	
	73 338 T en 2021 / 72 072 T en 2020 248 kg/hab./an		16 230 T en 2021 / 15 416 T en 2020 55 kg/hab./an		10 440 T en 2021 / 10 484 T en 2020 35 kg/hab./an
Déchetteries			Production annuelle du Grand Reims		
	49 256 T en 2021 / 41 144 T en 2020 166 kg/hab./an	149 264 T en 2021 / 139 191 T en 2020 505 kg/hab./an			

Les tonnages collectés par le Grand Reims, ramenés à l'habitant (505 kg/hab./an), sont **9.1% inférieurs** à la moyenne nationale (Source SINOE 2019) pour un même type d'habitat URBAIN (555 kg/hab./an).

L'année 2021 marque un retour à la normale sur l'ensemble des activités de la Direction Déchets du Grand Reims. Marquée par une reprise économique et de consommation forte au niveau national, la collecte de déchets est repartie à la hausse par rapport à l'année 2020 (+ 10 182 T soit +7.32%).

Cette augmentation est exceptionnelle sur les déchetteries (+ 8 112 T soit +19.72% d'apports supplémentaires), notamment sur le flux déchets verts favorisés par une année végétative importante. Les flux Omr, CS et verre retrouvent des valeurs similaires à celles de l'année 2019, avec une légère augmentation du flux d'Omr (+ 6 kg/hab/an) probablement impulsée par la reprise économique nationale (+7% en 2021, données INSEE).



A noter : le tonnage de la collecte d'encombrants sur rendez-vous à domicile n'a pas été pris en compte dans ces tonnages (109 tonnes).

6.1 Composition des déchets collectés



Composition de la poubelle ordures ménagères du Grand Reims en 2015 :

57% du contenu du bac d'ordures ménagères sont composés de déchets résiduels recyclables (étude de caractérisation des ordures ménagères de 2015).

			
PAPIERS 16,2 kg/hab./an 6,2%	EMBALLAGES 26 kg/hab./an 10%	VERRE 10 kg/hab./an 3,9%	FRACTION RESIDUELLE 91,5 kg/hab./an 35,2%
			
DECHETS ORGANIQUES 49,4 kg/hab./an 19%	TEXTILES 8.8 kg/hab./an 3,4%	PLASTIQUES avec extension des consignes de tri 43,1 kg/hab./an 16,6%	AUTRES DECHETS (petit électroménager, déchets dangereux...) 15 kg/hab./an 5,8%

La part de matériaux présents dans la poubelle ordures ménagères du Grand Reims pouvant faire l'objet d'un geste de tri simple (papiers, emballages, verre, textiles) reste très importante (environ 23% du poids de la poubelle). Les dispositifs de tri de ces flux sont pourtant déjà mis en place par la collectivité depuis les années 2000.

Le principe de la caractérisation consiste à établir, pour un flux de déchets, la répartition de plusieurs fractions la composant. Ainsi, les résultats obtenus ci-dessus permettent de connaître la part des déchets recyclables envoyée à l'incinération (valorisation énergétique) alors qu'elle pourrait faire l'objet d'une valorisation matière. Les grandes orientations de gestion des déchets de la collectivité dépendront en grande partie des analyses de cette caractérisation.

Une nouvelle campagne de caractérisations des ordures ménagères et de la collecte sélective est programmée sur l'année 2022 afin d'appréhender les nouvelles compositions des contenants. Ces résultats permettront s'initier et de prioriser de nouvelles orientations à mettre en œuvre sur les années suivantes.

MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères (MODECOM) de l'ADEME :

Ci-dessous, les résultats 2017 de la méthode développée par l'ADEME initiée sur l'ensemble du territoire national permettant de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets présents dans le bac ordures ménagères. Elle permet d'évaluer le gisement de matières recyclables la composant.

OMR Catégories ventilées	Moyenne OMR (%)	Ratio (kg/hab./an)
Déchets Putrescibles	32,8	83
Papiers	8,6	22
Cartons	6,4	16
Composites	2,3	6
Textiles	3,0	8
Textiles sanitaires	13,9	35
Plastiques	14,7	37
Combustibles non classés	4,6	12
Verre	5,3	14
Métaux	3,4	9
Incombustibles non classés	4,3	11
Déchets dangereux	0,6	2
Total	100,0	254

Au regard du MODECOM de l'ADEME, il est constaté une part moins importante de déchets fermentescibles dans le bac OMr du Grand Reims (19%) que dans le bac standard national (32,8%). Le détournement de cette part de déchets fermentescibles des ordures ménagères fait l'objet d'une expérimentation de collecte séparée en point d'apport volontaire depuis cette année sur 4 secteurs tests afin d'être déployé à l'ensemble du territoire Centre courant 2023. Le gisement potentiel valorisable présent dans le bac ordures ménagères représente 50 kg/an/hab, sur la base de la caractérisation réalisée en 2015 !

Composition de la poubelle tri sélectif :

			
Vieux papiers (JRM et GM) 17,9 kg/hab. 33,6%	Emballages plastique 5,1 kg/hab. 9,6%	Briques alimentaires 0,5 kg/hab./an 0,9%	Cartons et EMR 18,6 kg/hab./an 34,9%
			
Acier 1,7 kg/hab./an 3,2%	Aluminium 0,2 kg/hab./an 0,4%	Refus de tri 9,3 kg/hab./an 17,4%	

A noter : ces données sont issues des expéditions réelles sorties de notre centre de tri TRIVALFER.

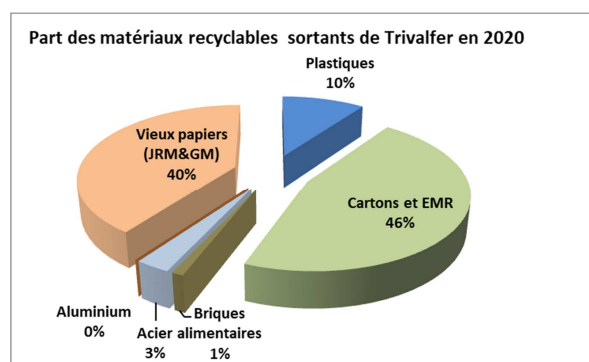
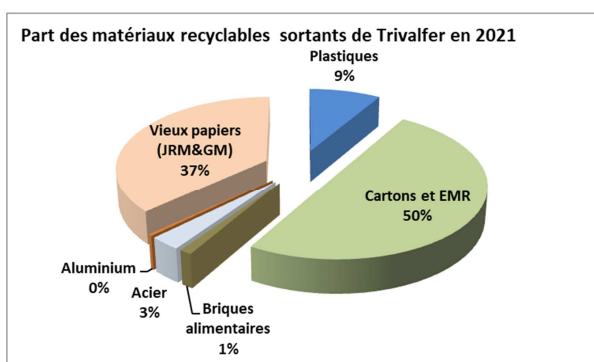
Nous remarquons que la part de vieux papiers (journaux, revues, magazines...) a baissé de plus de 6,6 points (40,2%) par rapport à l'an passé. Il s'agit notamment de la baisse de la distribution des imprimés non sollicités (« pub ») dans les boîtes aux lettres et d'une baisse nationale de lecture de la presse papier.

17,4% : Le taux de refus de tri présent dans le bac jaune.

Ce taux est inférieur aux données nationales (18% données ADEME 2014).

Il résulte de forts investissements en termes de moyens de sensibilisation et de communication dès la mise en place du dispositif de tri sélectif sur notre territoire.

Toutefois il est en hausse de +1,9 points par rapport à 2020. Cette augmentation est notamment constatée sur les points d'apports volontaires disposés en milieu urbain dense. Il met également en évidence un ancrage de certaines mauvaises habitudes prises l'année précédente durant la phase de confinement.



Avec 55 kg/hab./an de collecte sélective (soit 11,9% de mieux que la moyenne nationale qui s'établit à 49 kg/hab./an), les habitants du Grand Reims sont de bons trieurs en quantité.

L'usage du e-commerce s'est particulièrement développé depuis le confinement du printemps 2020. La part de cartons /EMR dans les recyclables s'accroît de +4% depuis 2020, et de +9% depuis 2019.

Par contre, ce développement du e-commerce n'est pas sans poser des problèmes sur les centres de tri avec l'augmentation des cartons dans le flux (associé à la baisse du papier) en dégradant le débit de traitement.

6.2 Les déchetteries

Les déchetteries de la collectivité



Mode de Gestion :

Les 15 déchetteries rurales sont gérées en régie, excepté la déchetterie mobile située sur le territoire du Tardenois qui est gérée par un prestataire, SYNERGIE Environnement. Les 5 déchetteries du territoire Centre sont gérées par un prestataire, URBASER.

13 gardiens œuvrent sur les 15 déchetteries rurales gérées en régie, 1 agent SYNERGIE Environnement sur la déchetterie mobile. 13 autres agents du prestataire d'exploitation URBASER sont mobilisés sur les 5 déchetteries du territoire Centre.





49 256 tonnes ont été apportées sur les 21 déchetteries du Grand Reims en 2021 pour une fréquentation de 846 000 personnes.

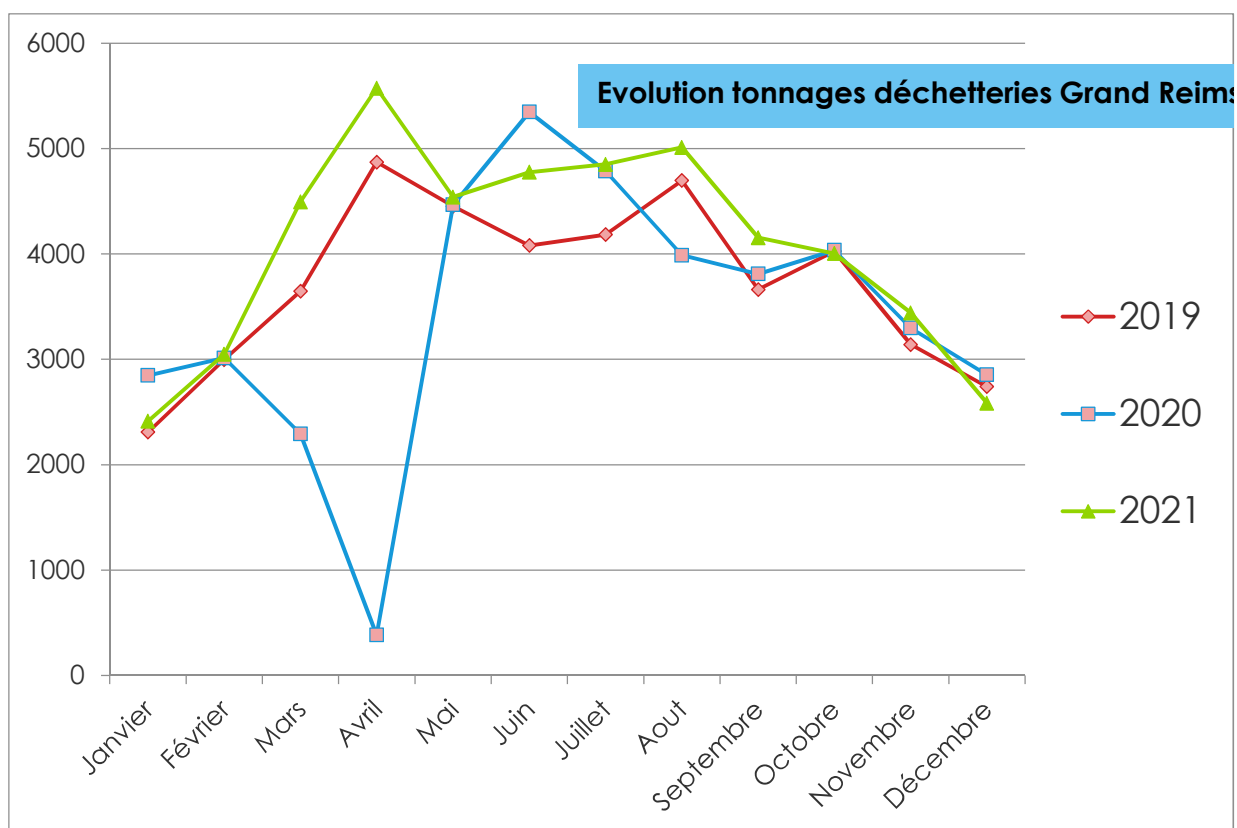
166 kg de déchets par habitant ont été apportés sur les sites en 2021, avec gravats (139 kg/hab. en 2020 et 183 kg/hab. pour les données nationales SINOE 2019).

La forte hausse des apports par rapport à l'année 2020 s'explique, d'une part par une fréquentation exceptionnelle (+ 175 000 entrées par rapport à 2020 qui avait vu les sites fermés pendant la période de confinement), par une année humide propice aux apports de déchets verts (+ 3 500 tonnes) et d'autre part par la reprise d'une activité de service normale dépourvue de confinement stricte. Par ailleurs, la reprise de l'activité économique nationale a généré davantage de déchets liés notamment aux travaux des particuliers (consommation en volume de bricolage de +10.45% sur l'année 2021, données Fédération des magasins de bricolage et de l'aménagement de la maison/ Banque de France).

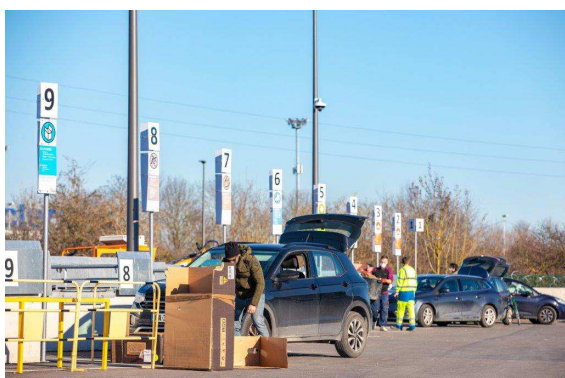
Le nouveau règlement intérieur des déchetteries a été applicable à compter du 01 avril 2021, avec notamment l'accueil de l'amiante sur le site de Saint Brice Courcelles pour tous dès le 3 juillet.

21 catégories de déchets collectées en déchetteries dont principalement :

 DÉCHETS VERTS	24,8 %	 ENCOMBRANTS	22 %	<p>Eco-organismes présents sur nos déchetteries :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COREPILE : Piles et accumulateurs - ECO-MOBILIER : Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) - ECOLOGIC : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) - RECYCLUM : Lampes et néons - ECO-DDS : Déchets dangereux diffus
 DÉBLAIS / GRAVATS	22,9 %	 MÉTAUX	3,8 %	
Evolution des tonnages :				<p>Evolution des flux collectés en déchetteries :</p> <p>Exit les contraintes de 2020 liées à la COVID, 2121 a retrouvé un service à l'habitant conforme mais toutefois marqué par une fréquentation et des apports en forte augmentation:</p> <p>La météorologie a engendré une production de déchets verts conséquente (+40%).</p> <p>La reprise de l'activité économique en 2021 a impacté fortement les apports de gravats (+17,5%), encombrants (+17,8%), plâtres et complexes (+15,4%) sur nos structures.</p> <p>Les apports de cartons sont en constante augmentation depuis deux ans, en corrélation avec la forte hausse des achats en ligne.</p>
	2020	2021	Evolution 2021/2020	
Déchets verts	8 712	12 205	40,1%	
Gravats	9623	11 304	17,5%	
Encombrants	9 208	10 844	17,8%	
Bois	3 411	3 804	11,5%	
Cartons	1 599	1 818	13,7%	
Ferraille	1 679	1 849	10,1%	
DEEE	1 854	1 836	-1%	
Mobilier	2 797	3 124	11,7%	
Déchets dangereux	416	378	-9,1%	
Plâtres et complexes	1 596	1 841	15,4%	
Autres déchets	249	253	1,6%	
TOTAL	41 144	49 256	19,7%	



A noter : En 2021, les déchetteries ont fait l'objet de travaux importants qui vont se poursuivre avec le schéma directeur.



Déchetterie de Saint Brice Courcelles



Déchetterie de Sillery

L'accueil des professionnels en déchetteries :

Le dispositif d'accueil des professionnels en déchetteries est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019. 626 professionnels ont signé une convention pour l'année 2021 leur permettant d'accéder aux 16 déchetteries communautaires accessibles. Le volume total de déchets des professionnels comptabilisé en 2021 est de 4 121 m³.

A noter : Pour connaître les conditions d'accès applicables depuis le 01/01/2019, les professionnels sont invités à prendre contact avec TRI INFO au 03 26 02 90 90.

7 – Les coûts - financement

7.1 Le compte administratif 2021

Compte Administratif 2021	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement 2021	37 764 k€	42 409 k€
Dont :		
- Service Régie	4 083 k€	
- Incinération	7 199 k€	
- Trivalfer	1 986 k€	
- Collecte recyclables	2 292 k€	
- Exploitation déchetteries	1 926 k€	
- Collecte OM	6 607 k€	
- Personnel	5 631 k€	
- Amortissements	3 046 k€	
- Vente de produits		3 077 k€
- TEOM		33 544 k€
- Subventions et aides		4 684 k€
- Vente de chaleur		296 k€
Budget d'investissement 2021	5 458 k€	4 482 k€

Le poste de dépenses a évolué par rapport à l'année 2020 de + 1 265 k€ s'expliquant essentiellement par l'augmentation des tonnages à traiter (incinération, déchetteries) et l'augmentation de taxes (TGAP incinération) :

- Incinération Rémival = + 755 k€HT avec notamment
 - o Augmentation des tonnages traités : +1 436 tonnes
 - o Augmentation TGAP incinération de 3 à 8 €/t/tonne soit + 291k€HT
 - o Augmentation des coûts de traitement liés aux formules de révisions
- Traitement SYVALOM= (+ 194k€HT)

- ⊖ Augmentation tonnage traités : baisse de 170 tonnes en Om mais augmentation de 255 tonnes en CS
- Augmentation TGAP incinération de 6 à 11 €/t/tonne soit + 79k€HT
- Augmentation des coûts de traitement

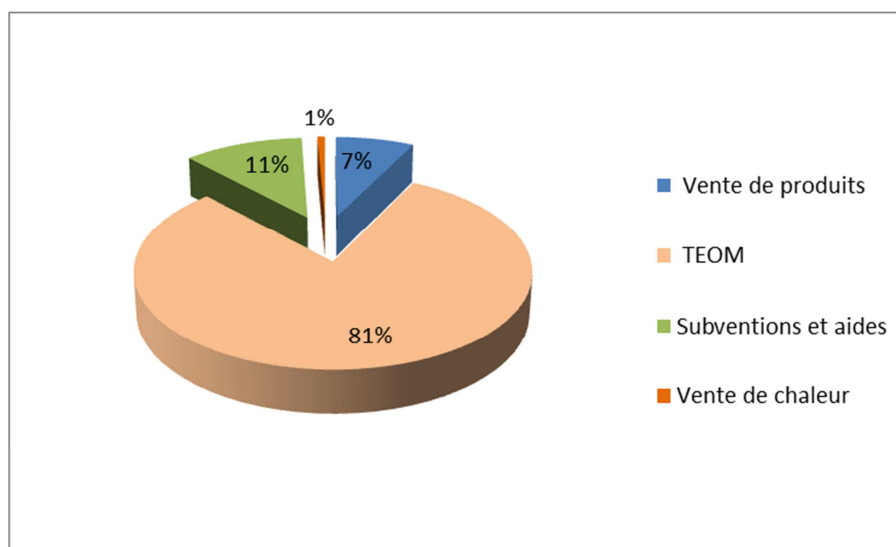
Les charges de personnel ont progressé (+153 k€ht) également avec la nécessité de remplacement des personnels absents (test positif COVID) à la régie de collecte (chauffeurs, ripeurs, gardiens) et la mise en œuvre de la dotation du secteur Ouest en bacs de tri

Malgré un contexte très défavorable, les cours mondiaux de reprise des matériaux ont considérablement augmentés en 2021 (+ 85% sur l'acier, + 77% sur le carton, + 37% sur le Pet Clair...)

Les recettes 2021 sont en augmentation également liée au passage à 9% de la TEOM en 2021. Ce passage à 9% est lié essentiellement pour faire face aux évolutions réglementaires importantes attendues dans les prochaines années et demandant des investissements très importants (ex : extension des consignes de tri obligatoire dès le 1 janvier 2023 avec la modernisation de notre centre de tri estimée actuellement à 17M€HT).

A noter : les chiffres du compte administratif ne sont pas à comparer avec les données issues de la matrice des coûts détaillés au chapitre 7.2.

Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Répartition des recettes du service public 2021

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Titulaire	Montant €TTC réglé en 2021	Date de fin de marché
Fourniture de contenants	ESE (bacs de pré collecte) ASTECH (conteneurs enterrés) PTL (sacs de pré collecte) UGAP (colonnes aériennes) SULO/QUADRIA/EMERAUDE ID (composteurs)	469.88 K€	ESE : 20/02/2023 ASTECH : 26/06/2022 PTL : 15/11/ 2023 UGAP : SO Composteurs : novembre 2022
Collecte des déchets du Territoire Déchets Centre	SUEZ (collecte OMr et CS) EMMAÛS MINERIS (collecte verre en PAV) URBASER (collecte verre en PAV)	8 808.40 K€	SUEZ : 30/09/2028 EMMAÛS : 31/03/2023 MINERIS : jusqu'au 30/06/2021 URBASER à partir du 01/07/2021
Gestion des déchetteries du Territoire Déchets Centre	URBASER ORTEC/CHIMIREC/ONYX/RITLENG (gestion bas de quais)	1 960.80K€	URBASER : mai 2023 ORTEC : 24/05/2022 ONYX : 12/06/2023 RITLENG : 12/06/2023
Traitement des déchets du Territoire Déchets Centre	CHAZELLE (centre de tri TRIVALFER) GIE YPREMA MORONI (gestion plateforme mâchefer) REMOVAL (UVE ordures ménagères,) Délégation Service Public	9 794.39 K€	CHAZELLE : 30/04/2022 GIE YPREMA MORONI : 30/06/2024 REMOVAL : 31/12/2026

7.2 La matrice des coûts (SINOE)

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

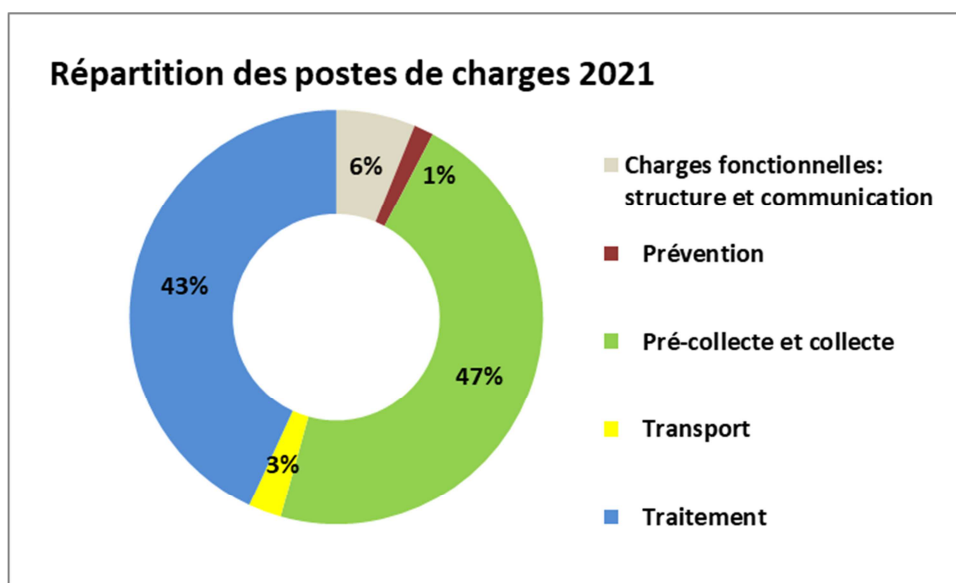
Il permet de connaître les différents postes de charges et de produits. L'ensemble des données ci-dessous est extrait de la dernière matrice des coûts validée de l'exercice 2021.

Après déduction des produits (ventes de matériaux et d'énergie, soutiens des éco-organismes, aides), le **coût restant à la charge de la collectivité** (coût aidé) est de **89,5 €HT/habitant**. Il s'agit du coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2021.

Tableau de répartition des charges 2021

Charges	2020 en k€ arrondis	2021 en k€ arrondis	Evolution 2021/ 2020 en k€ arrondis
Charges fonctionnelles: structure et communication	1 926	2 112	186
<i>Charges de structure</i>	1733	1918	185
<i>Charges de communication</i>	193	195	2
Charges techniques	30164	32007	1843
<i>Prévention</i>	458	524	66
<i>Pré-collecte et collecte</i>	15618	15904	286
<i>Transport</i>	1033	879	-154
<i>Traitement</i>	13054	14700	1646
Total charges HT	32 090	34 119	2 029

L'augmentation des charges en 2021 est de 2 029 k€. Elle provient essentiellement du poste traitement (+1 646 k€), la quantité de matériaux à traiter et la hausse de la TGAP(+5€/tonne) ayant considérablement augmentées.



Répartition des postes de charges 2021

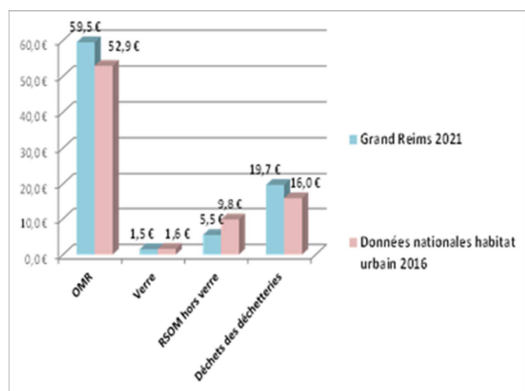
Les charges représentent un coût de 114.8 € HT par habitant sur l'exercice 2021. Elles sont essentiellement constituées de charges techniques (93%). Les postes de charges de collecte (47%) et de traitement (43%) représentent 90% des charges.

Tableau de répartition des produits 2021

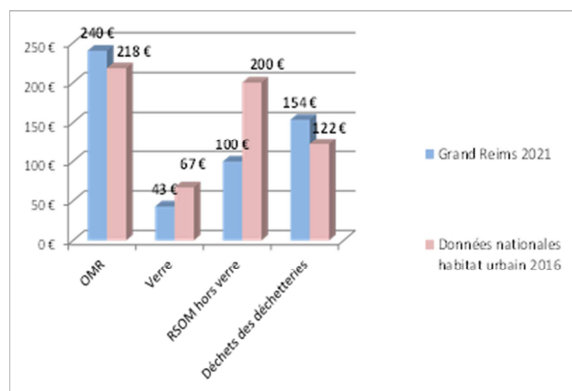
NATURE DES PRODUITS				
en k€ arrondis		Année 2020 en k€ arrondis	Année 2021 en k€ arrondis	Evolution 2021/ 2020 en k€ arrondis
Industriels	Matériaux	1 737	2 310	573
	Energie	309	307	-2
	TOTAL Ventes de produits et d'énergie	2 046	2 617	571
	Autres produits dont prestation à des tiers	26	167	141
	TOTAL Industriels	2 072	2 787	715
Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	4 109	4 718	609
Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	197	29	-168
	Subventions de fonctionnement	313	113	-200
	Aides à l'emploi	0	0	0
	TOTAL Aides	510	141	-369
TOTAL Produits		6 691	7 646	955

La reprise d'une activité normale en 2021 a enclenché une hausse des collectes du flux de matériaux recyclables engendrant une hausse de vente de matériaux. Parallèlement, la hausse du prix de rachat des matières triées a permis de majorer les recettes de 715 k€ en 2021. Par ailleurs, les soutiens corrélés aux tonnages produits ont été majorés de plus 600k€ cette année. Ainsi, sur l'année 2021 les produits sont en hausse de 955 k€.

Coût du service public de prévention et gestion des déchets 2021

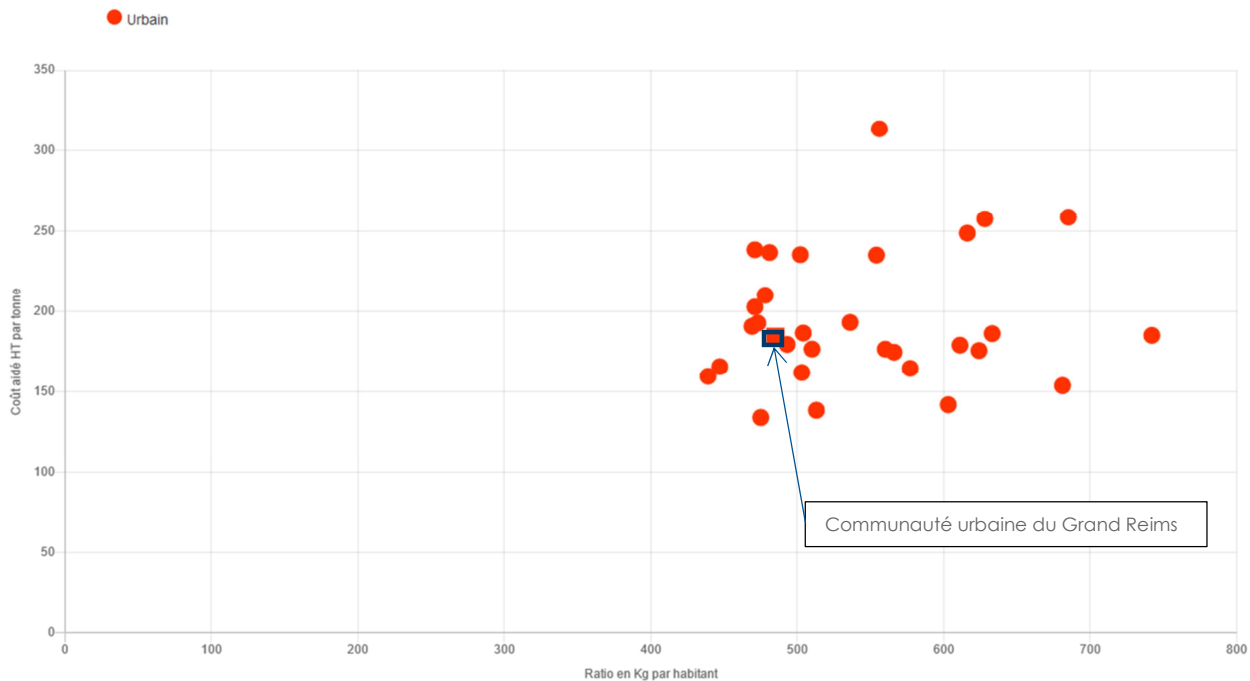


Comparatif du coût aidé en €HT par habitant 2021 avec les dernières données nationales ADEME 2016

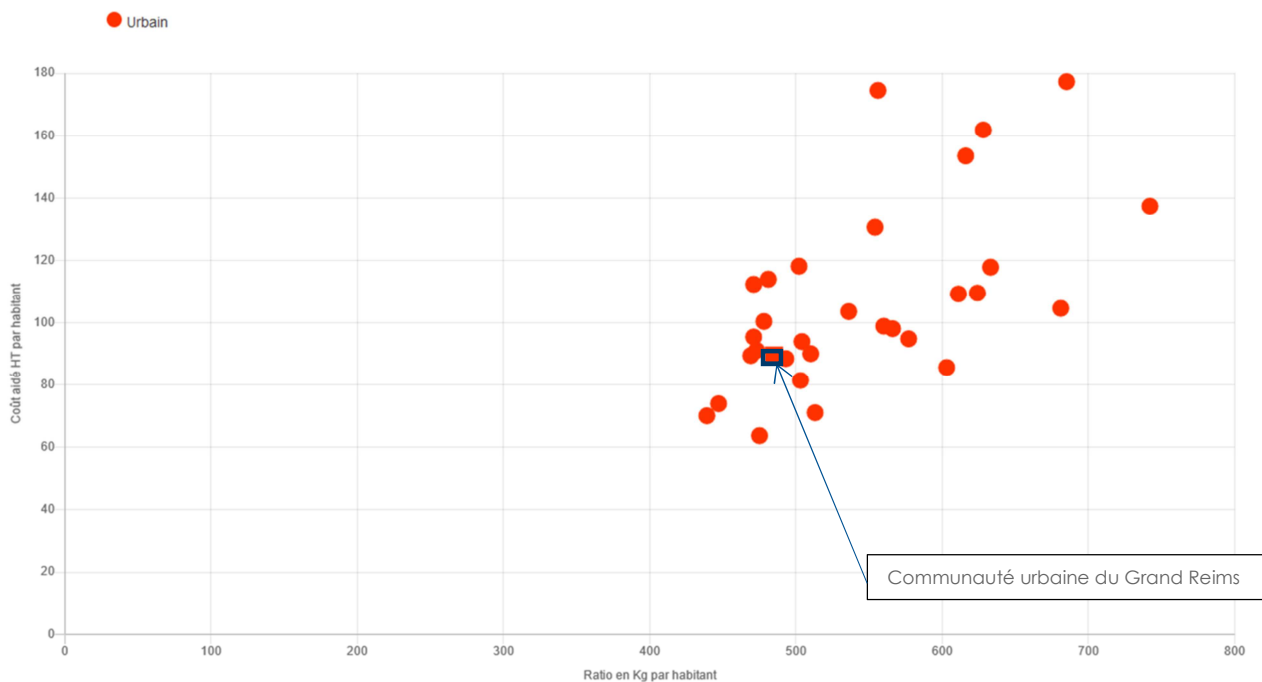


Comparatif du coût aidé en €HT par tonne 2021 avec les dernières données nationales ADEME 2016

Le coût aidé est déterminé pour le Grand Reims avec la matrice des coûts validée pour 2021. Il correspond au coût qui reste à la charge de la collectivité par habitant ou par tonne.



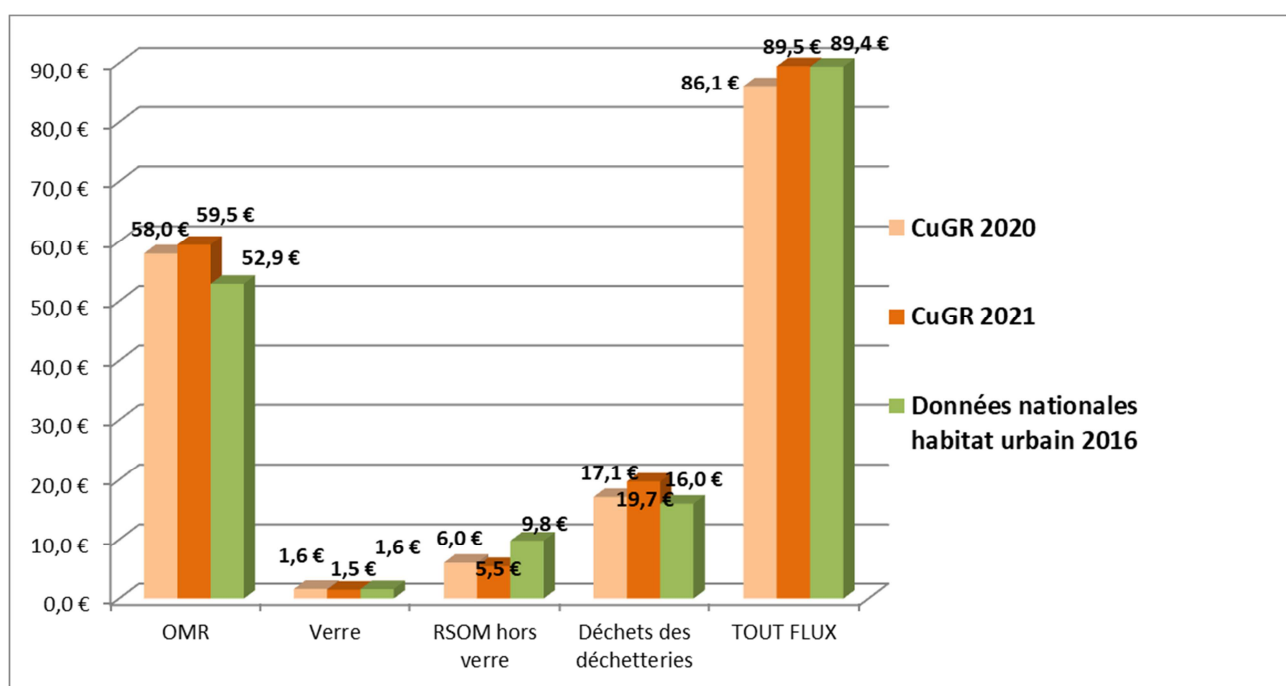
Positionnement de la CuGR avec les données nationales ADEME(2019) en coût aidé par tonne, milieu urbain



Positionnement de la CuGR avec les données nationales ADEME(2019) en coût aidé par habitant, milieu urbain

Le positionnement de la collectivité en termes de coût par tonne et coût par habitant sur l'exercice 2021 pour un même milieu urbain national reste favorable. Il est toutefois à noter que les collectivités présentant de meilleurs positionnements dans ces deux graphiques possèdent, pour la majorité, un nombre de déchetteries bien moins important que la CuGR. En prenant en compte la répartition géographique de la population sur son territoire et afin de délivrer un service de proximité aux résidents du Grand Reims, une déchetterie dessert 14 500 habitants en moyenne soit deux fois moins que la moyenne nationale pour un même type d'habitat (30 200 habitants, données ADEME 2019).

Comparaison avec les valeurs de référence nationales et à l'année 2020



Le coût aidé par habitant sur le flux Ordures Ménagères est en augmentation de 2,5% en 2021 pour une production par kg et par habitant en hausse de 1.8%.

La baisse sur le flux de résidus secs s'explique par la hausse des matériaux collectés corrélés à une hausse du prix de revente des matières. **Il reste inférieur de plus de 44% par rapport à la moyenne nationale pour un même type d'habitat.**

Les coûts de la collectivité en €HT/hab sont équivalents aux données nationales 2016 de l'ADEME sur un même type d'habitat. Ils sont par ailleurs supérieurs de 4,7% par rapport aux données nationale sur le coût aidé en €HT/tonne (184€ pour la CuGR, et 176€ en données Nationales). Cela montre la part importante des charges fixes dans le coût de gestion des déchets.

Par ailleurs, il est à noter que le coût aidé à la tonne démontre une nouvelle fois l'intérêt de réaliser le geste du tri au niveau financier avec une différence de 140€ HT/tonne inférieur au coût du poste OMr.

Récapitulatif des coûts aidés :

Coûts aidés par habitant (en milieu Urbain) :

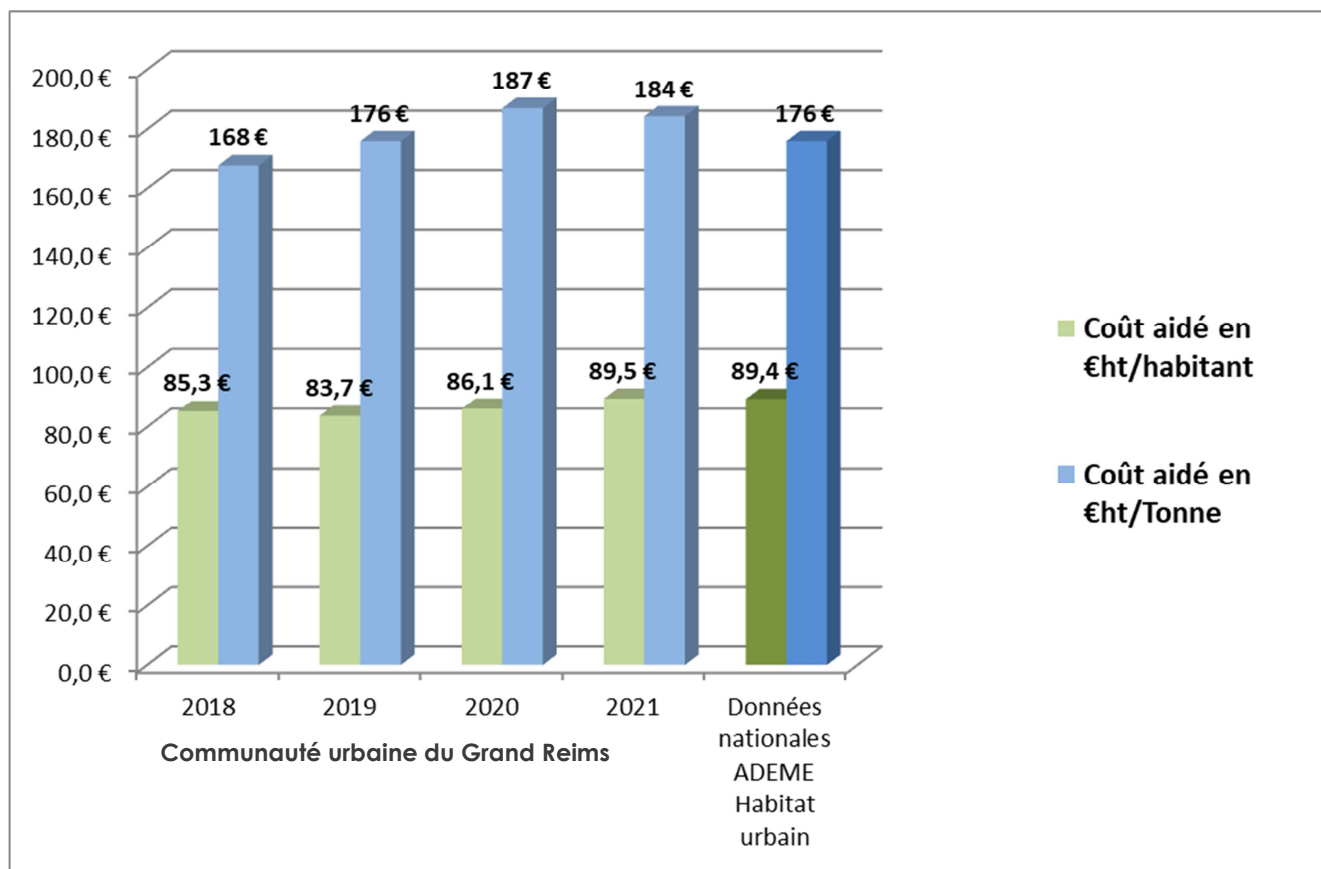
Coût aidé en €HT/habitant 2021	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	TOUT FLUX
CuGR	59,5 €	1,5 €	5,5 €	19,7 €	89,5 €
Données nationales habitat urbain 2016	52,9 €	1,6 €	9,8 €	16,0 €	89,4 €
Comparatif Grand Reims et Données Nationales	12,4%	-5,6%	-44,2%	23,3%	0,1%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	38,3-66,3€	0,7-3,6€	3,4-17,6€	9,6-29,5€	74,2-115,6€

Le coût aidé par habitant est en hausse par rapport à 2020 (+3.37€HT/hab) principalement à cause de l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale Activité Polluante) décidée par l'Etat au niveau de nos centres de valorisation énergétiques Rémival et Auréade de +5 €HT/tonne (soit plus de 400 k€HT) et de l'augmentation des tonnages collectés. Il est par contre en baisse de 0.57 € sur le flux de résidus secs hors verre.

Coût aidés par tonne (en milieu Urbain) :

Coût aidé en €HT/tonne 2021	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	TOUT FLUX
CuGR	240 €	43 €	100 €	154 €	184 €
Données nationales habitat urbain 2016	218 €	67 €	200 €	122 €	176 €
Comparatif Grand Reims et Données Nationales	10,0%	-35,9%	-50,1%	25,8%	4,7%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	186-264€	62-186€	130-293€	104-178€	161-244€

Ces chiffres par habitant et par tonne démontrent l'importance pour nos collectivités du geste de tri pour la maîtrise de nos coûts de gestion.



Graphique comparatif de l'évolution des coûts en €/HT/ tonne et par habitant depuis 2018 (coûts tirés des matrices).

8 - Perspectives pour l'année 2022

2022 verra la mise en place des actions suivantes :

- Poursuite et analyse de la collecte expérimentale de bio-déchets,
- Préparation à la mise en œuvre de la démarche Extension des Consignes de Tri au 1 janvier 2023,
- Poursuite des actions du PLPDMA, ambassadeurs zéro déchet, compostage, défi famille...
- Introduction des camions de collecte SUEZ RV REIMS fonctionnant au GNV sur le territoire Centre,
- Achèvement de la conteneurisation du territoire Ouest,
- Définition d'un programme pluriannuel d'investissement sur les déchetteries,
- Etude d'implantation d'une ressourcerie,
- Réouverture de la déchetterie de Saint Brice Courcelles,
- Réalisation d'un guide d'accompagnement à la gestion des dépôts sauvages.